

Débat d'Orientation Budgétaire 2024 VILLE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2024

- 1.a. Quelles perspectives 2024 au niveau mondial et européen ?
- 1.b. Quelles perspectives 2024 en France ?
- 2. La situation des finances locales

II - LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2024

- A – les concours financiers de l'Etat
- B - Le volet fiscal
- C - Autres dispositifs

DEUXIEME PARTIE : LE BUDGET COMMUNAL

I - Analyse rétrospective

1. Soldes intermédiaires de gestion de 2012 à 2023 et principaux postes budgétaires en fonctionnement.

- la fiscalité
- Les dépenses de personnel
- L'épargne brute

2. L'Investissement

- les dépenses d'équipement
- la dette

II - Les équilibres budgétaires de 2023 à 2026



TROISIEME PARTIE : NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS

ID : 040-214001927-20240307-2024_03_0076-DE

- A. Les produits de fonctionnement
- B. Les charges de fonctionnement
- C. L'investissement

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent dans une situation mondiale exceptionnelle ajoutant à l'urgence climatique une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats.

Le contexte financier reste contraint pour les collectivités, avec une inflation élevée qui pèse sur les équilibres financiers de la Ville. **Pour respecter ses engagements du mandat, répondre aux enjeux de l'égalité et de l'urgence sociale, tout en agissant face à l'urgence climatique, la Ville va investir cette année M€**

Le projet politique porté et mis en œuvre par l'équipe municipale est d'offrir un cadre de vie agréable et sûr, une ville sobre et durable au bénéfice de toutes et tous, de proposer plus d'actions de proximité et d'équipements, notamment en plaçant l'éducation au centre des priorités.

Depuis 4 ans, Mont de Marsan fait face à de nombreux défis : crise sanitaire et économique liée au covid-19, crise énergétique et sociale, accélération de l'inflation. Ces facteurs exogènes ont considérablement affecté le budget de la ville, en dépenses comme en recettes.

Le renchérissement des coûts du crédit et une raréfaction de l'offre bancaire accentuent la pression sur nos budgets. En effet, si les taux n'augmentent plus, l'inflation devrait, de son côté, reculer, maintenant cependant les taux réels très élevés.

En 2023, la Ville a pris des mesures pour maîtriser ses dépenses notamment énergétiques. Ces mesures ont permis de contrer les effets de l'inflation et la baisse des droits de mutation liée au contexte du marché immobilier actuel.

Le budget 2024 s'inscrit dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres en tenant compte d'une situation immobilière au ralentie. Il sera donc nécessaire de dégager de nouvelles marges de manœuvres par des mesures d'économies et des recettes supplémentaires afin de préserver pour les années à venir nos épargnes.

En matière de transition écologique, le besoin annuel d'investissement des collectivités se situerait entre 12 milliards et 20 milliards d'euros. Aujourd'hui, l'Etat prévoit 7 milliards d'euros par an par le prisme du fonds vert. L'enjeu est bien d'accélérer les investissements, donc de faciliter l'accès au financement et, ainsi, de préserver la capacité d'autofinancement de notre collectivité. Dans ce contexte, la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur notre territoire est une réponse concrète face au déficit du changement climatique. Nous devons porter un projet responsable, avec un programme d'investissement à hauteur de nos capacités financières.

De nouvelles mesures impose également un budget et une dette « verte » qui consistent dans une présentation des dépenses réalisées relatives à des objectifs de transition écologique. Ces thèmes font partie de notre budget qu'il s'agisse de la rénovation de l'éclairage public, de la performance énergétique de nos bâtiments, l'application de notre plan de sobriété énergétique ou encore la production des

énergies renouvelables (étude sur géothermie à l'hôtel de ville, études sur les parkings et les toitures).

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 040-214001927-20240307-2024_03_0076-DE



Nous vous proposons de prendre le recul nécessaire en abordant d'abord le contexte général et les facteurs qui sont de nature à influencer nos choix. Notre environnement national ou international, la situation des finances du pays, les mesures des lois de finances initiale et rectificatives, sont autant de critères qui peuvent impacter nos stratégies budgétaires locales.

Ainsi, après avoir dressé le contexte économique actuel et les perspectives nationales pour l'année à venir, nous aborderons successivement :

- **les nouvelles mesures prévues par la Loi de finances** pour 2024 ;
- **la situation financière actuelle et future** de la ville de Mont de Marsan ;
- **les grandes orientations pluriannuelles ;**
- **les grandes orientations du projet de budget primitif** pour l'exercice 2024

I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2024

1 a – Quelles perspectives 2024 ?

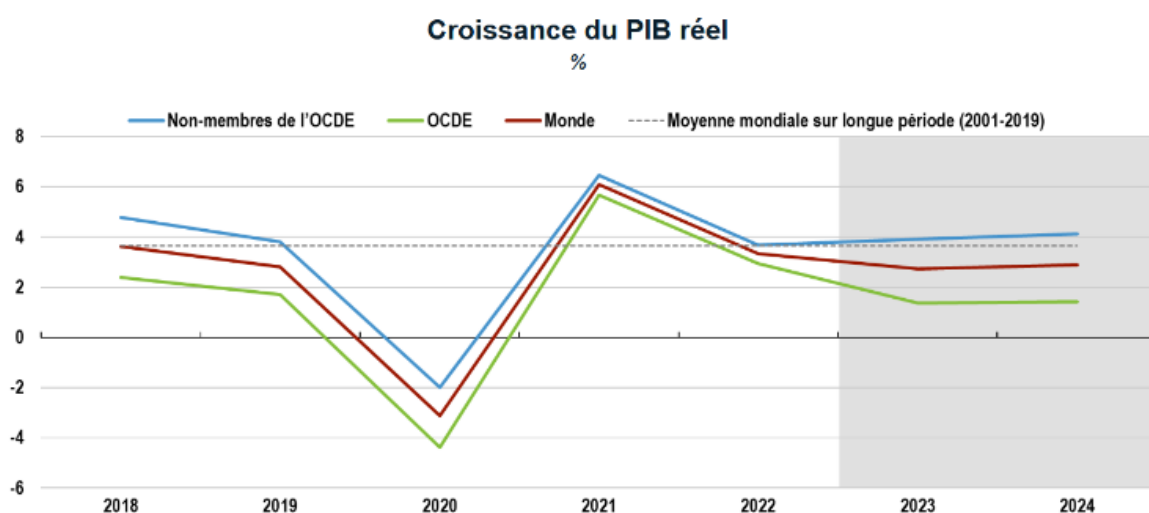
Un ralentissement de l'inflation et de la croissance prévu en 2024

L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à **5,8 % en 2024**, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2% (contre +0,8% au T2).

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et **2,9 % en 2024**. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000–19) de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2023. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro.

Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles.

La croissance mondiale devrait rester faible





1 b – Quelles perspectives 2024 en France ?

Une croissance ralentie mais qui reste positive

Après une chute en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu un rebond, en 2021, de + 6,4 %. Si cette croissance du PIB s'est poursuivie en 2022, quoique de façon moins spectaculaire, à un niveau de + 2,5 %, elle devrait s'atténuer, désormais, en 2023, pour n'évoluer qu'à un niveau de + 0,9 %.

D'après les projections de la Banque de France, en 2024, la croissance du PIB devrait être semblable à 2023 (une perspective, cependant, plus pessimiste que l'État, qui anticipe une progression de + 1,4 % ou que la Commission européenne, qui fait l'hypothèse d'une évolution de + 1,2 %).

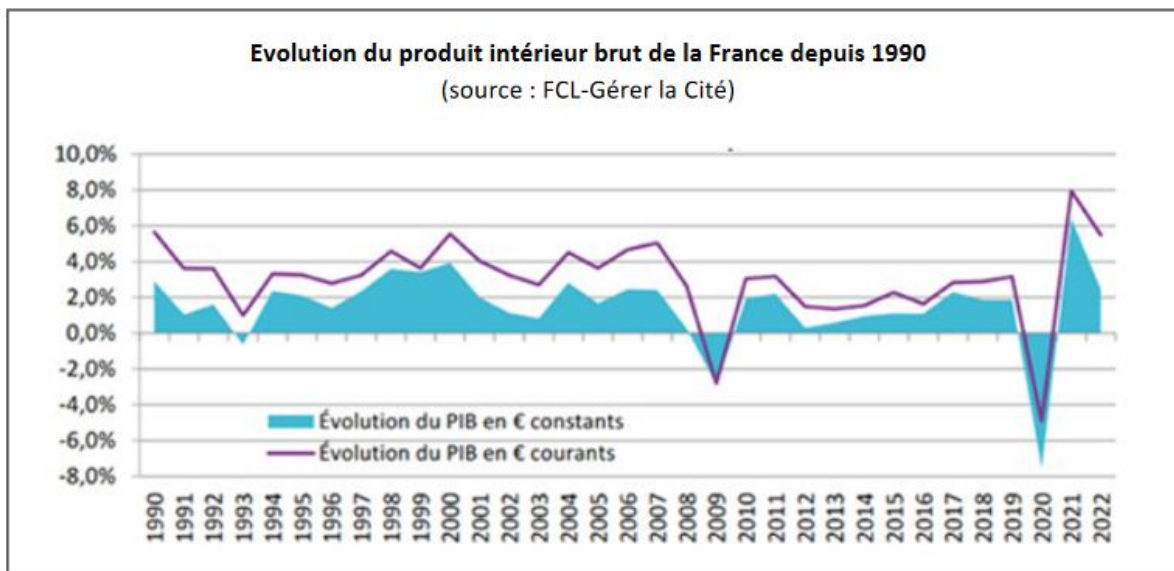


Tableau 5 : Evolution du PIB français (moyenne annuelle, %)

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
Déflateur du PIB	3,0%	5,7%	2,5%	1,8%	1,6%	1,6%

Source : RESF 2024

Tableau 6 : Estimation de l'évolution du PIB français par d'autres organismes (moyenne annuelle, %)

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Banque de France - septembre 2023	2,5%	0,9%	0,9%	1,3%	n.d.	n.d.
Commission européenne - septembre 2023	2,5%	1,0%	1,2%	n.d.	n.d.	n.d.
FMI - octobre 2023	2,5%	1,0%	1,3%	1,8%	1,7%	1,5%
OCDE - septembre 2023	2,5%	1,0%	1,2%	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : BdF : Projections macroéconomiques - 18 septembre 2023 ; Commission européenne : Prévisions économiques de l'été 2023 - 11 septembre 2023 ; FMI : Perspectives de l'économie mondiale - octobre 2023 (base de données) ; OCDE : Perspectives économiques de l'OCDE - rapport intermédiaire - septembre 2023

Une progression inédite de l'inflation mais qui devrait ralentir en 2024

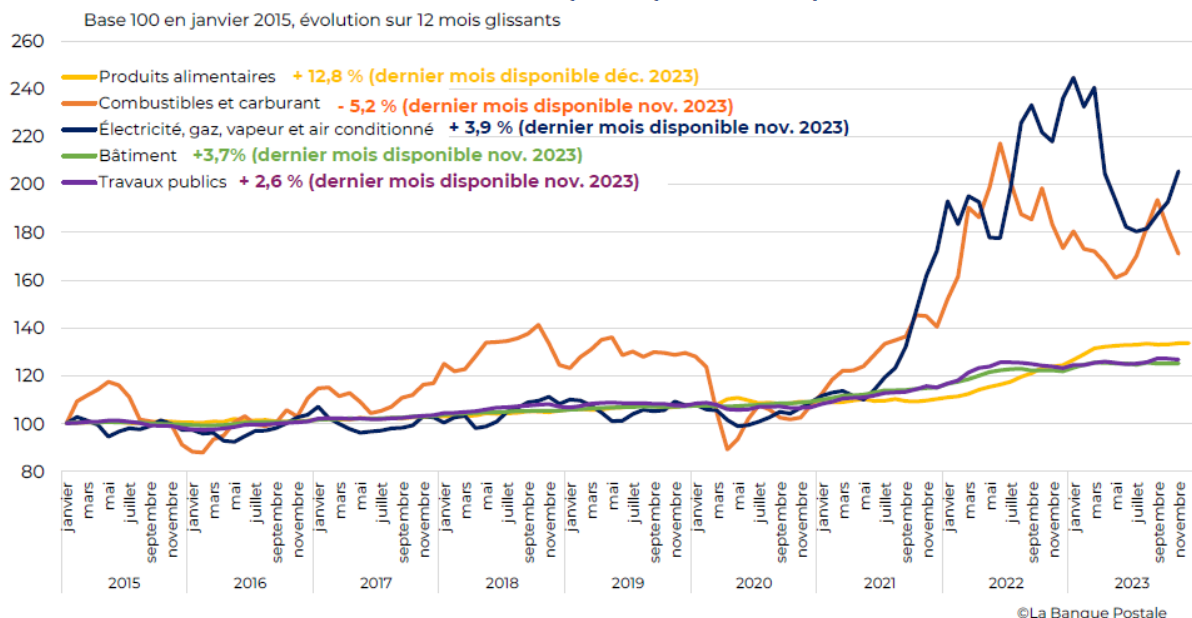


Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation avait augmenté de 5,9 %, cette tendance devrait s'atténuer en 2023, pour atteindre un niveau (plus élevé que les anticipations réalisées au 1er semestre 2023). Les principaux facteurs d'explication résident dans l'évolution des prix de l'énergie : l'inflation française, en 2022, a été atténuée par les mesures de « bouclier tarifaire », ce qui a limité la hausse des prix par rapport à ses voisins européens.

Toutefois, elle se prolonge en 2023, sous l'effet de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz (janvier) et de l'électricité (février, août) et d'une tension sur les prix pétroliers au cours de l'été du fait de la réduction de la production mondiale.

Toutefois, si l'inflation avait été portée jusqu'ici par les prix de l'alimentation et des produits manufacturés, celle-ci s'est prolongée en raison de la hausse des tarifs des services, sous l'effet de l'augmentation des salaires. **En 2024, l'inflation devrait être cependant beaucoup moins dynamique, aux alentours de 2,5 %**, pour se stabiliser à 2 % à l'horizon 2025. Il s'agit là de données qu'il convient, au regard de l'expérience de ces deux dernières années, de prendre avec précaution.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Taux d'intérêts : une baisse des taux directeurs en 2024 ?

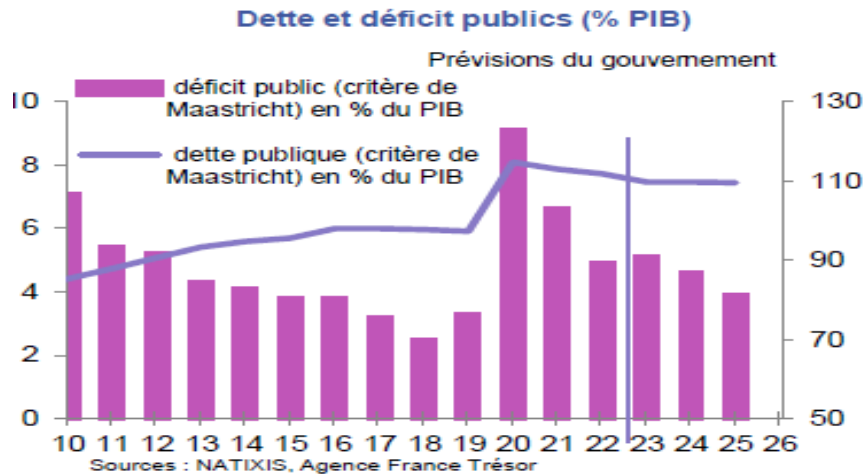
La Banque centrale européenne (BCE) a relevé pour la 10e fois consécutive ses taux directeurs, de 0,25 points, pour atteindre 4 %. Toutefois, il s'agirait, d'après l'institution financière européenne, d'un « pic », avec en ligne de mire un retour à des taux directeurs aux alentours de 2 % en 2025.

Le rétablissement des finances publiques sera lent

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -**4,4% du PIB en 2024**. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de

la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit (à 3,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne



Localement (source enquête de conjoncture CCI des Landes), le constat national est atténué :

- Le résultat de l'économie à fin octobre 2022 :

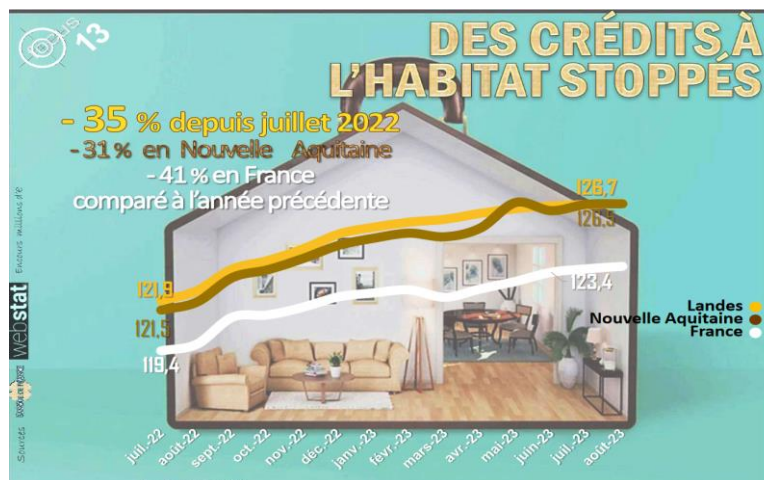
- Un chiffre d'affaires qui stagne : -0,3% (+17% en 2022 à la même période)
- Des exportations en nette baisse : -17,9% (+22,1% en 2022)
- Des offres d'emploi qui se réduisent : +0,5% (+32,4% en 2022)
- Des recrutements moins nombreux : -2,6% (+5,7 % en 2022)
- Des demandes d'emplois stables : -0,4% (-6,6% en 2022)

- Au niveau des financiers :

- Des prix d'achats qui augmentent pour moins de la moitié des entreprises mais restent hauts
- Des prix de vente moins revalorisés : un tiers des entreprises les a relevés
- Des marges écrasées pour la moitié des entreprises
- Une trésorerie tendue pour 47% des entreprises

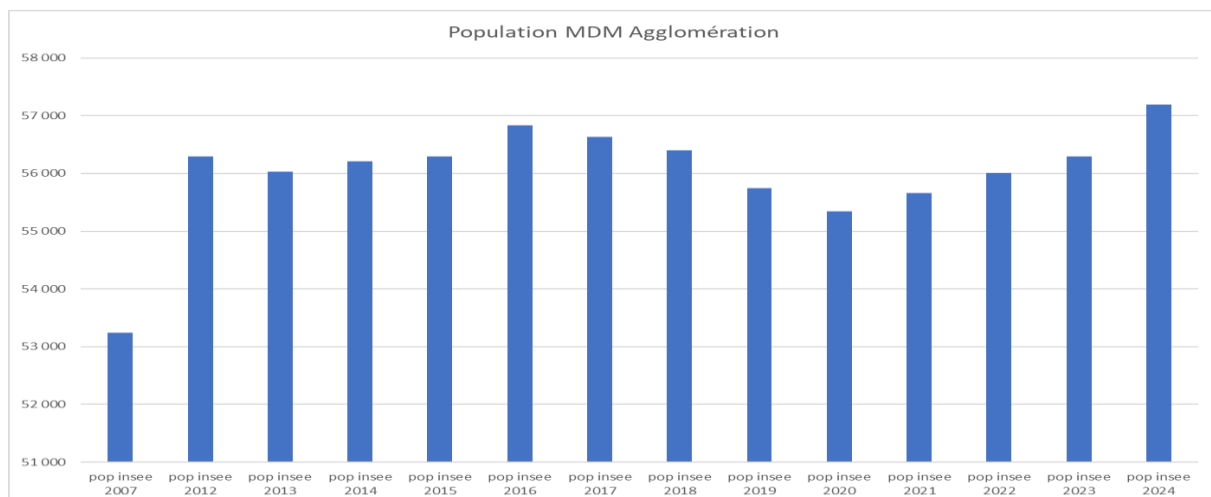


- Des crédits à l'habitat stoppés et une baisse des droits de
an

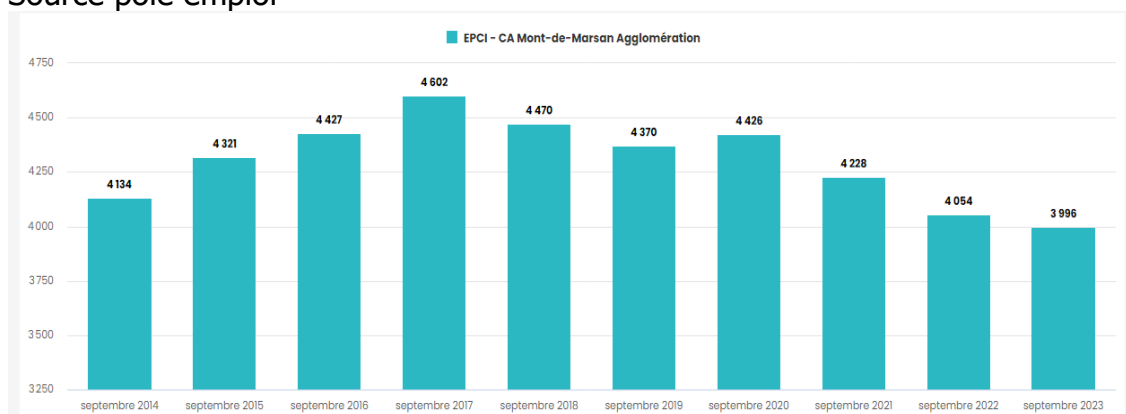


Plus spécifiquement sur Mont de Marsan Agglomération :

Une population qui augmente de nouveau depuis 2020 (**57 192 hab** en 2024 soit +1 852 hab depuis 2020)



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC sur les 10 dernières années :
Source pôle emploi



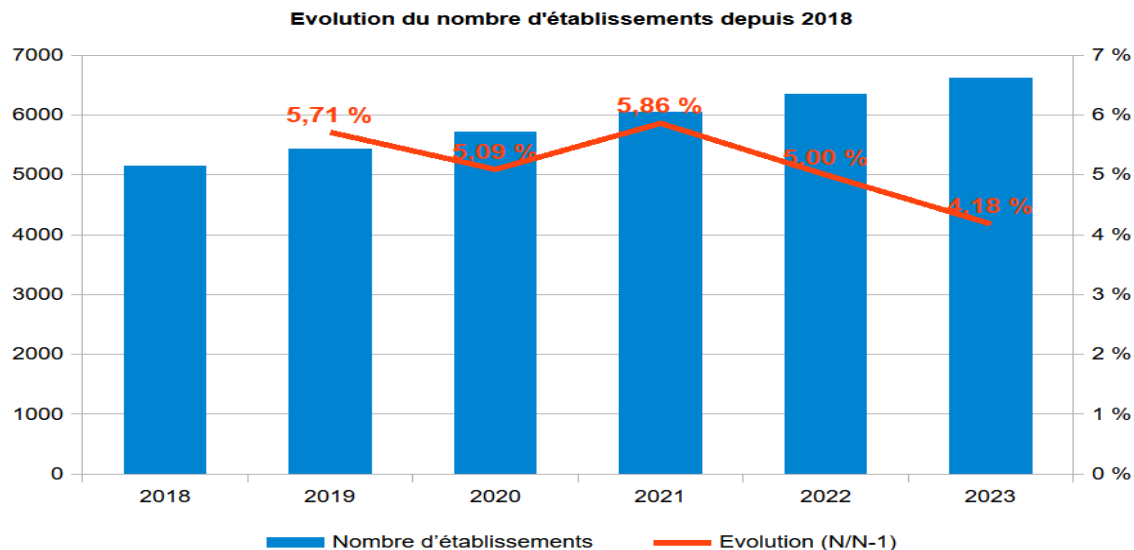
Une baisse des demandeurs d'emplois de 1,4% (3 996 demandeurs d'emploi)

La baisse est surtout constatée sur l'emploi des femmes (-2,4%)

Un taux de chômage qui baisse comme dans les Landes (-0,1 point) pour s'élever à **5,7% (6,8% pour les landes)**

Au niveau économique, le nombre d'établissements s'élève en 2023 à 6 623 soit une augmentation de 4.18% par rapport à 2022 (*extraction AGDE au 25/01/24*).

On peut parler d'une évolution plutôt stable depuis 2021.



Il a été constaté 801 créations d'établissements et 429 disparitions d'établissements. 55% des établissements sont situés sur Mont de Marsan, 18% sur Saint Pierre du Mont, 3,96% sur Benquet. (Répartition similaire à 2022)

Le taux de vacance commerciale sur le périmètre cœur de ville était de 9.5% en 2023 (45 locaux vides sur 425 cellules) contre 10.5% sur 2022. Hors cœur de ville, 25 locaux vacants ont été suivis en 2023, dont 11 "friches commerciales" vacantes depuis + de 2 ans."

2– La situation des finances locales :

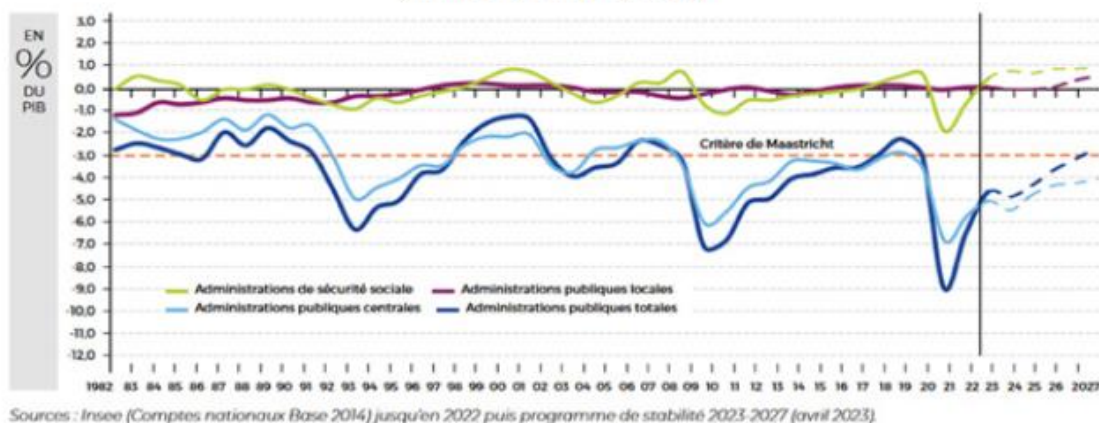
Après deux années de crise sanitaire qui ont profondément modifié la trajectoire des finances publiques, la situation financière des administrations publiques, en 2022, s'est redressée, sans pour autant retrouver des indicateurs comparables à 2019.

Le déficit public, au sens des critères de Maastricht, toutes administrations publiques confondues, devrait être inférieur à 5 % du PIB après avoir atteint 9 % en 2021 ; cependant, la dette publique, qui avait quasiment atteint un pic à près de 115 % du PIB en 2021, si elle amorce une trajectoire baissière en 2022 qui se poursuit en 2023, ne devrait se stabiliser à 110 % qu'à l'horizon 2027 et, cela, quand bien même le déficit public se réduit progressivement jusqu'à 3 % d'ici là.



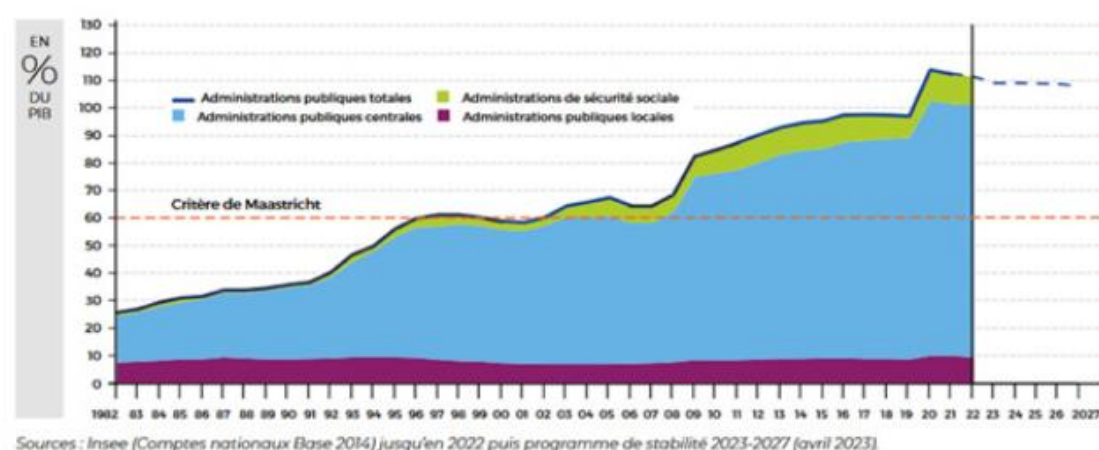
Le déficit public de la France depuis 1982

(source : La Banque postale)



La dette publique de la France depuis 1982

(source : La Banque postale)



Un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de -0,5% par an

La loi de programmation pour les années 2023 à 2027 parue le 19 décembre 2023 définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Elle indique que les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Au niveau national, l'objectif d'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit pour les collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre :

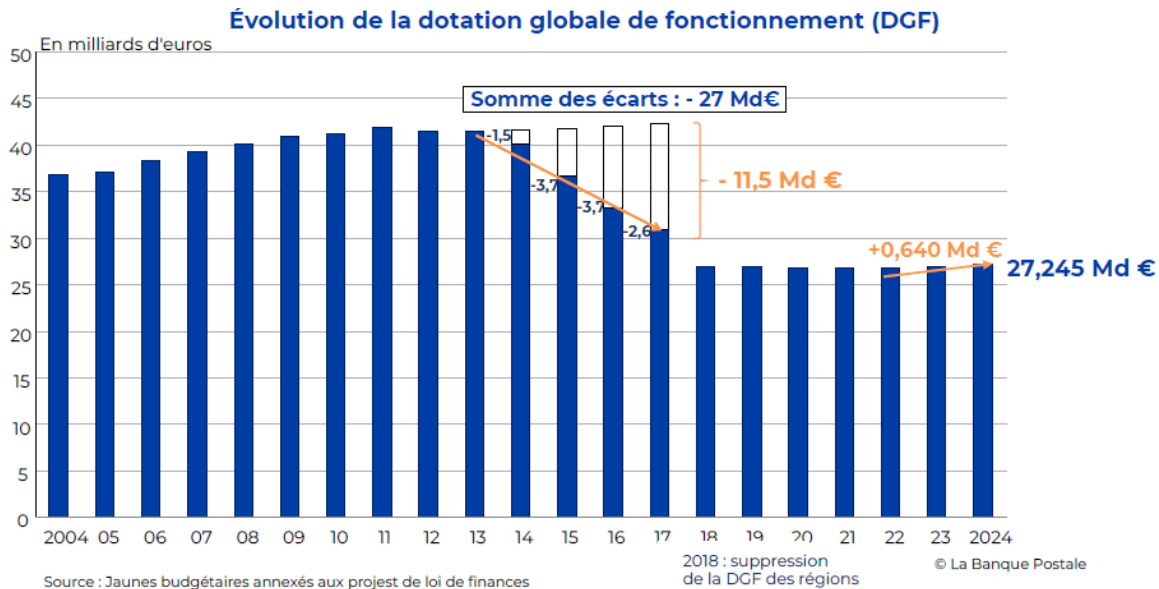
A l'horizon 2027 : la tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En comptabilité nationale, **l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de - 0,5 % en volume par an sur le quinquennat.**



II - LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2024

A – Les concours financiers de l'Etat

313 millions d'euros d'augmentation de la DGF (+1,2%)



Ce niveau intègre plusieurs mouvements :

- un abondement de la DGF de 320 millions d'euros pour financer en externe (et non par redéploiement interne à l'enveloppe) la hausse des dotations de péréquation ;
- la minoration de la DGF de l'Ariège de 7,2 millions d'euros en compensation de l'expérimentation de la recentralisation du RSA ;
- la minoration de la DGF du département du Pas-de-Calais de 1,6 million d'euros en raison de la cessation des missions de promotion de la vaccination ;
- la majoration de la DGF de 2,5 millions d'euros pour abonder le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, **l'État renforce le verdissement de ces dotations.**

Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % en 2023), à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID. Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

Mesures en faveur de la planification écologique

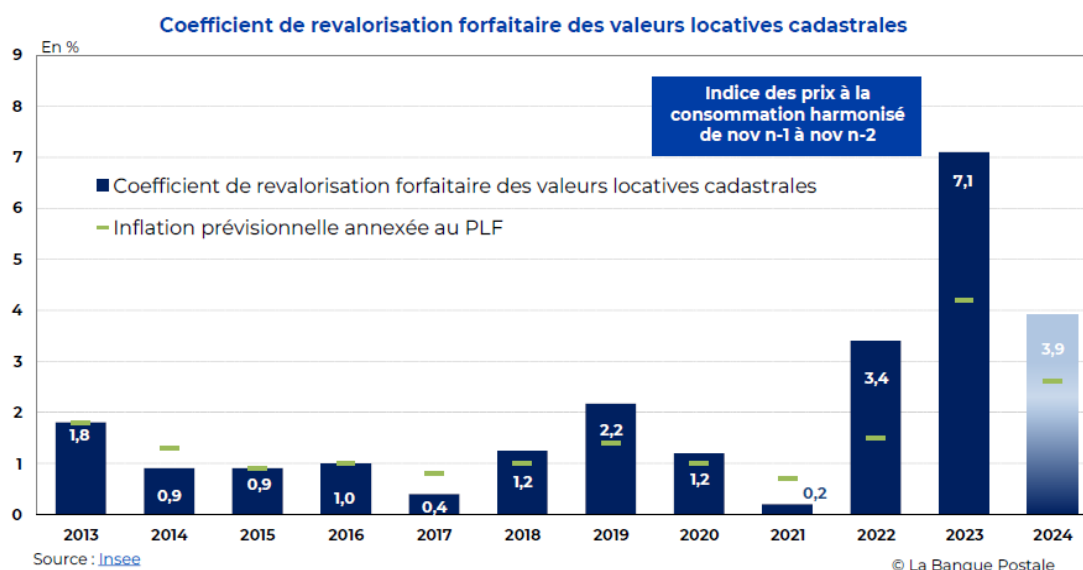
Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs **afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique** :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

B – La revalorisation des bases de la fiscalité locale

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1 (2023) et novembre N-2 (2022). **Il atteindra, en 2024, +3,9%.**

Pour mémoire les revalorisations en 2023 et 2022 ont atteint respectivement 7,1% et 3,4%.



C – Autres dispositifs :

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 040-214001927-20240307-2024_03_0076-DE



1 - Mise en place d'un nouveau zonage pour les territoires ruraux en difficulté (ZFRR) et aménagement des autres zonages existants

Il existe actuellement plusieurs dispositifs de zonage visant à venir en aide aux territoires en difficulté en favorisant notamment le développement économique. Ces zones concernent les territoires ruraux en difficulté, ceux bénéficiaires de la politique de la ville et ceux en reconversion et bénéficient d'exonérations fiscales pour les entreprises mais aussi plus ponctuellement de dotations supplémentaires pour les communes concernées.

La principale disposition concerne la **création des ZFRR** en remplacement des zones de revitalisation rurale (ZRR), des bassins d'emploi à redynamiser (BER) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR). Elles entreront en vigueur au **01 juillet 2024**.

Ces ZFRR comprendront **deux niveaux**, un **premier « socle »** concernera environ 14 000 communes caractérisées par un besoin de soutien au développement économique et **le second « ZFRR+ »** ciblera 4 000 communes (au sein des 14 000) caractérisées par une forte déprise démographique et économique. Le classement est établi par arrêté des ministres chargés des collectivités territoriales et du budget et révisé tous les 6 ans.

Les zones de base (ZFRR) comprennent :

- Les communes dont la population **ne dépasse pas 30 000 habitants**, membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, et **dont les densités de population et le revenu disponible médian sont inférieurs aux médianes constatées dans les EPCI à fiscalité propre de France ;**
- Les communes dont la population ne dépasse pas 30 000 habitants, membres d'un EPCI, dans lesquelles la densité de population est inférieure à la celle des EPCI de France, dont au moins 50 % de la population vit en zone de montagne et dont le revenu disponible ne dépasse pas 75e centile des revenus disponibles médians par EPCI de France ;
- Les communes dont la population ne dépasse pas 30 000 habitants, situées dans un département à faible densité de population (moins 35 habitants par km²), et dont le revenu disponible médian demeure inférieur à celui observé à celui constaté dans le département ;
- Certaines communes de France métropolitaine de moins de 30 000 habitants appartenant à un bassin de vie et classées en ZFRR sur demande du représentant régional, ainsi que certaines communes de Guyane et de La Réunion.

Enfin, les zones renforcées (ZFRR+) englobent les communes classées dans une ZFRR qui rencontrent des difficultés particulières sur une période d'au moins 10 ans. Les difficultés s'apprécient en fonction d'un indice synthétique, établi selon des modalités prévues par décret.

2 – Généralisation des budgets verts et CFU

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 040-214001927-20240307-2024_03_0076-DE



La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Depuis 2020, un rapport annexé au PLF présente celui du budget de l'Etat. **La LFI généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants** afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, ces derniers **devront** intégrer **une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.**

Dette verte

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants **peuvent comporter une annexe** nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global

Compte financier unique (CFU)

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en oeuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

L'amendement retenu dans la version finale propose de repousser ce calendrier de deux ans, de façon à tenir compte du décalage de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, ainsi que des travaux préparatoires complémentaires nécessaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles, en amont de la campagne déclarative.



DEUXIEME PARTIE: LE BUDGET COMMUNAL

I - Analyse Rétrospective

L'analyse des principaux ratios financiers illustre l'évolution de la situation financière.

1. Soldes intermédiaires de gestion de 2018 à 2022 et principaux postes budgétaires en Fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023prov
Ressources fiscales	19 184 294	19 320 720	19 396 742	20 433 832	21 201 106,40	22 738 458,29
Subventions et participations	6 979 968	6 937 493	6 897 861	7 491 310	6 668 122,84	6 718 303,35
Produits courants	2 613 660	2 476 883	1 170 605	1 978 422	1 972 567,20	2 084 186,48
Produits financiers	464 288	375 156	375 156	375 586	474 142,00	359 144,39
Produits exceptionnels	59 923	256 944	89 730	2 973 106	870 535,98	1 561 538,33
Atténuation de charges	126 484	37 007	58 796	82 054	59 520,28	121 092,22
Total	29 428 617	29 404 204	27 988 890	33 334 310	31 245 995	33 582 723

Dépenses réelles de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023prov
Charges à caractère général	4 597 382	4 347 196	4 206 209	4 681 645	5 129 071,87	5 777 424,30
Charges de personnel	10 455 571	10 479 858	10 325 210	10 485 517	11 346 751,91	11 821 285,13
Charges de gestion courante	5 655 781	5 478 795	5 233 328	5 564 140	6 093 502,52	6 284 755,97
Charges financières	1 321 158	1 263 011	1 173 553	1 074 514	1 011 872,96	1 002 000,00
Charges exceptionnelles	69 897	251 256	349 223	1 613 437	38 895,21	1 544 189,70
Atténuation de recettes	3 951 039	4 446 013	4 780 131	4 702 949	4 825 516,24	5 143 363,24
TOTAL	26 050 827	26 266 129	26 067 654	28 122 203	28 445 611	31 573 018

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

(sur la base de 32 903 hab pour 2015 et 33 154 hab pour 2016, 32 722 pour 2017, 32 305 pour 2018, 31 517 pour 2019, 30 994 hab pour 2020 et 31 103 hab pour 2021, 31 220 pour 2022 et 31 366 pour 2023)

Euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prov
RRF / hab	911	933	903	1072	1001	1076
Evolution	1,59%	2,42%	-3,21%	18,68%	-6,62%	7,48%

En 2018, le Gouvernement Macron décide de stabiliser les dotations de l'Etat aux collectivités. La chute observée au cours des exercices précédents, s'interrompt. Nos **recettes** globales **évoluent de 1.59%**. Nos **dépenses**, en parallèle, **diminuent de 0.91%** sous l'effet de la réduction des dépenses de personnel. Cette baisse est consécutive aux effets années pleine des départs constatés en 2017, du transfert du personnel du cabinet qui est mutualisé avec Mont de Marsan Agglomération.

En 2019, nos **recettes** globales **augmentent de 1,52%** (hors cessions). Nos **dépenses**, en parallèle, **augmentent de 3.35%**.

Les charges de personnel augmentent de 0,23% et celles des charges à caractère général baissent de 5,44%.



En 2020, l'impact de la crise sanitaire sur le budget se traduit par une baisse de nos **recettes** globales **de 4,81% dont 52% de baisse de nos (produits des services) et de nos dépenses de 0,76%**. Les charges de personnel ont baissé de 1,48% et les charges générales ont baissé de 3,24%. Les atténuations de produits ont augmenté de 7,5% en raison notamment de la hausse des attributions de compensations (impact du transfert de la compétence jeunesse) et des coûts des dégrèvements fiscaux.

En 2021, nos **recettes** globales augmentent **de 13.8%** ; cette forte augmentation est due à des produits de cessions élevés (1 358 000 € dont la vente à Scalandes pour 1 124 000 €) et des augmentations sur tous les postes de recettes.

A noter également, la compensation pour perte de recettes liées à la crise sanitaire pour laquelle la ville a reçu 962 158 €. Les compensations des frais ou manque de recettes liées au covid ont été partiellement compensées. Les 962 K€ entrent en recettes exceptionnelles mais compensent partiellement les dépenses également exceptionnelles. A noter par exemple que la mise en place du centre de vaccination pendant 439 jours à coûté plus de 120 000€ à la collectivité sans compensation pour 106 000 vaccinations.

La DGF est relativement stable (+0,15 % par rapport à 2020)

Les **dépenses** augmentent de **2,03%** : 10,6 % pour les charges à caractère général (forte augmentation des fluides) et 6,3 % pour les charges de gestion courante,

En 2022, nos recettes baissent de 6,39%. La baisse des recettes est à relativiser car par la présence en 2021 de recettes exceptionnelles de cession et de compensation. En neutralisant ces recettes, **la progression sur 2022 est de 0.61%.**

En 2023, nos recettes progressent de **7,48%** essentiellement en raison de la revalorisation des bases fiscales de 7,35% et de rôles supplémentaires en fin d'année et de la reprise sur provision pour la dette du cinéma Grand Club (1,5M€).

Mont de Marsan grâce à une politique d'optimisation de ses charges et de ses recettes n'a augmenté ses taux d'impositions que de 5% en 2014 et 2015. Depuis 2015, l'effort de gestion a permis de stabiliser les taux.

Principaux ratios	Mont de Marsan 2023	Moyenne nationale de la strate 2023	Écart
Effort fiscal	1,35	1,19	0,16
Potentiel fiscal/pop DGF	911	1124	-213
Potentiel financier / pop DGF	1044	1225	-181

Les principaux ratios relatifs à la fiscalité sont donc stables et les écarts avec les moyennes nationales sont sensiblement identiques.

Les ratios de ce tableau démontrent une insuffisante richesse fiscale de notre commune par rapport à la moyenne.

Si nous étions dans la moyenne nationale des potentiels fiscaux, nous percevrions 6,6 M€ de plus de produit fiscal ;

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

(sur la base de 32 903 hab pour 2015 et 33 154 hab pour 2016, 32 722 pour 2017, 32 305 pour 2018, 31 517 pour 2019, 30 994 hab pour 2020 et 31 103 hab pour 2021, 31 220 pour 2022 et 31 366 pour 2023)

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 040-214001927-20240307-2024_03_0076-DE



Euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prov
RRF / hab	806	833	841	904	911	1 011
Evolution	-0,91%	3,35%	0,92%	7,50%	0,77%	10,99%

En 2021 les **dépenses** augmentent de **2,03%** : 10,6 % pour les charges à caractère général (forte augmentation des fluides) et 6,3 % pour les charges de gestion courante.

En 2022 nos **dépenses progressent de 6,90%**. La hausse de l'inflation, des dépenses énergétiques et du point d'indice explique ce fort pourcentage. Les frais de personnel augmentent de 8,21% et les charges générales de 10%

En 2023, nos dépenses de fonctionnement évoluent de **10,99%** en tenant compte de l'annulation de 1,3 M€ de la dette du cinéma et du versement de 200 000 € de soulte pour l'annulation du BEA des halles municipales.

Les dépenses de personnel

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de **38,67%** en 2023 (55% pour la strate).

Ramenées au nombre d'habitants, les charges de personnel s'élèveraient en 2023 à **379€/hab**, contre 806€/hab pour les communes de la même strate (valeur 2022). Ce niveau de charges de personnel s'explique par le transfert des compétences Éducation, Autorisation des Droits des Sols, Politique de la ville, Théâtre de Gascogne, jeunesse et Café Music (déduit des attributions de compensation) ainsi que par la mutualisation des services supports entre l'agglomération et la ville centre (mutation vers l'agglomération des agents mutualisés et refacturation à la ville centre via la réduction des attributions de compensation).

1^{ère} Partie - Evolution de la masse salariale

	2021	2022	2023	2024	Evolution n-1
BP	10 657 384	11 479 046 *	11 874 606 **	12 384 920	+4.3 %
CA	10 485 517	11 346 781	11 820 820 ***		+4.2 %

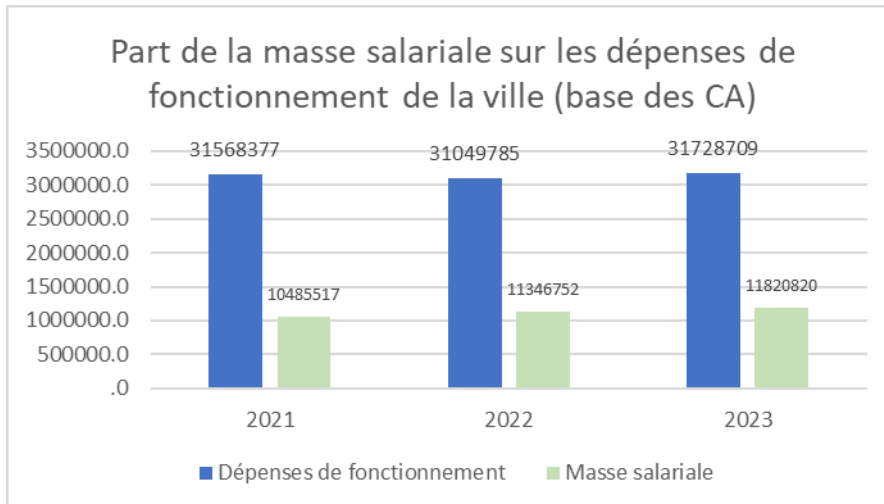
*dont DM votée en octobre 2022 de 160 000€

**dont DM votée en novembre 2023 de 176 035€

***CA 2023 prévisionnel au 15-01

Les prévisions budgétaires pour 2024 laissent apparaître une augmentation de 510 314€ par rapport au BP 2023, et de 564 100€ par rapport au réalisé, sachant que

l'effet report sur année pleine de certaines dépenses et mesures statutaires de 2023 d'une part, et le GVT (glissement vieillesse technicité) d'autre part, pour un montant de 500€ (points 1 et 2a ci-dessous).



A NOTER -

Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en 2025 et 2026 qui impactera les prochains BP comme suit :

Echéances	Ville	CCAS
Prévoyance au 01-01-2025	78 000 €	38 000 €
Santé au 01-01-2026	54 000 €	70 000 €
Impact total sur bp 2026	132 000 €	108 000 €

Prévisions budgétaires 2024

1/ Impact sur une année pleine des dépenses 2023

Mesures statutaires	Montants
Revalorisation du smic et indice plancher (mai)	34 400€
Revalorisation du point d'indice (juillet)	148 500€
Refonte des grilles B et C (juillet)	11 100€
<i>Sous total</i>	<i>194 000€</i>
Créations de poste	
« Savoir rouler » - direction des Sports	20 900€
Assistante exposition et chargée de production - Musée	33 900€
Conseil de quartier (création ville suite suppression aggro) - Cabinet	43 000€
Apprenti Espaces Verts	19 200€
Reprise mission Archives (suite réintégration d'un agent) - Population	37 200€
A noter : historiquement 2 postes existaient aux Archives, non remplacés au départ des agents en février et avril 2022	
<i>Sous total</i>	<i>154 200€</i>
Autres dépenses	
Revalorisation de l'IFSE	14 500€
AGPI 2023	20 000€
TOTAL	382 700€



2/ Principales dépenses prévues en 2024

a-Mesures statutaires	Montants
5 points d'indice supplémentaires au 01-01	118 000€
Avancements d'échelon	29 800€
<i>Sous total</i>	<i>147 800€</i>
b-Mesures internes	
AGPI 2024 (au 01-10)	6 700€
Versement de l'IFSE dès le 1 ^{er} mois	12 900€
Ajustement de l'IFSE suite changements de fonctions/intérim	10 000€
Réorganisation (PTM)	24 600€
Revalorisation Madeleine	13 500€
Heures supplémentaires	212 000€
<i>Sous total</i>	<i>279 700</i>
TOTAL	427 500€

	2023		2022	
	Payées	Récupérées	Payées	Récupérées
Heures sup du mois de juillet/PTM	3040	1200	1630	1176
Madeleine	1980	750	824	788
Tour de France	350	121	-	-
Autres (course cycliste, bal, défilé, braderie, Flamenco, etc)	642	296	751	365
Autres fêtes	68 (Bayonne, St Sever)	33 (Bayonne)	55 (Bayonne)	23 (Bayonne)

3/ Mouvements de personnel

Postes	Coût brut chargé
Remplacement d'un agent qui a changé de fonctions, qui était auparavant sur le budget de l'agglo et faisait partie de la convention de mise à disposition, avec remboursement de la ville.	32 268€
Remplacement d'un agent qui passe en PPR et qui libère son poste	22 814€
Remplacement d'un agent en dispo depuis 2013 dont le poste est vacant mais compté dans les effectifs pour la réorganisation	22 814€
Total	77 896€

4/ Focus IFSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

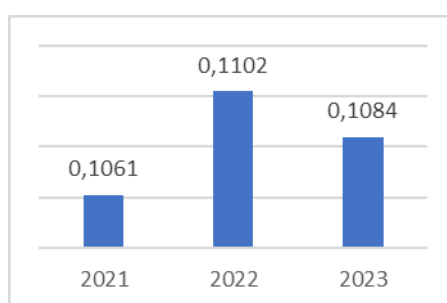
Publié le 14/03/2024

ID : 040-214001927-20240307-2024_03_0076-DE



Groupe	Seuil actuel	Nouveau seuil proposé
D1 – DG, DGA, Cabinet	1400	1400
D2 – Direction	600	600
D2 – Direction adjointe	500	500
MP1 – Responsable de service	350	400
MP2 – Responsable d'unité	250	300
MP3 – Pilotage fonctionnel	250	300
MP4 – Chef d'équipe	210	250
M1 – Emploi de forte technicité ou expertise	250	300
M2 – Emploi qualifié	185	200
M3 – Agent de mise en œuvre du service public	160	185

Part de l'Ifse sur la rémunération brute des agents percevant du RI :



Le RIFSEEP a été mis en place en octobre 2021, l'augmentation en 2022 est donc liée à l'effet report sur une année pleine.

En 2022 et 2023, plusieurs mesures statutaires ont impacté le traitement de base des agents, dont la part a augmenté, celle de l'IFSE étant de fait moins importante en 2023.

En 2024, la part de l'IFSE sera légèrement impactée par l'effet report sur une année pleine des revalorisations mises en œuvre en septembre 2023 (14 500€ pour une dizaine d'agents) et le scénario considéré, cf. point 3 selon enveloppe.s retenue.s.

6/ Evolution prévisionnelle des recettes

✦ Estimations au 15-01, certaines recettes 2023 restant à percevoir.

Recettes	2023	2024
Remboursement assurance maladie	111 000€	70 000€
Remboursement capital décès	28 000€	-
Remboursement du personnel agglo mis à disposition	551 500€	589 000€
TOTAL	690 500€	659 000€

A noter –

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la CNRACL sur les conditions de travail des policiers municipaux, le dossier présenté par le service Prévention a été retenu et une subvention de 300 000€ obtenue (formations, équipements/matériels, travaux).

75 000€ seront versés dès janvier 2024 pour le lancement des actions, puis 75 000€ en septembre sur présentation des réalisations et avancées ; et enfin le solde en 2025.



2ème Partie - Evolution du personnel

I Evolution générale des effectifs depuis 2021 :

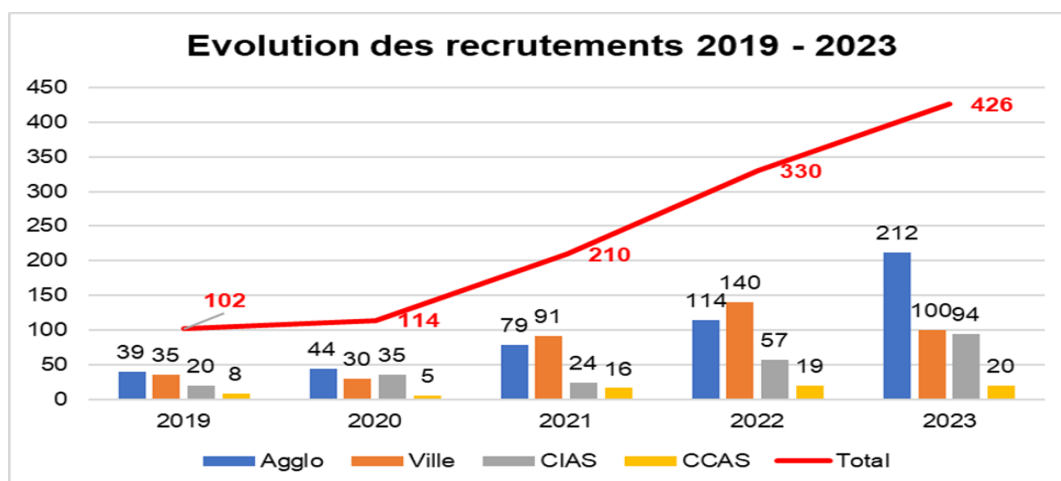
(statistiques au 31-12 de l'année)

2021		2022		2023	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
67	196	70	198	80	193
25.48%	74.52%	26.12%	73.88%	29.30%	70.70%
263		268		273	

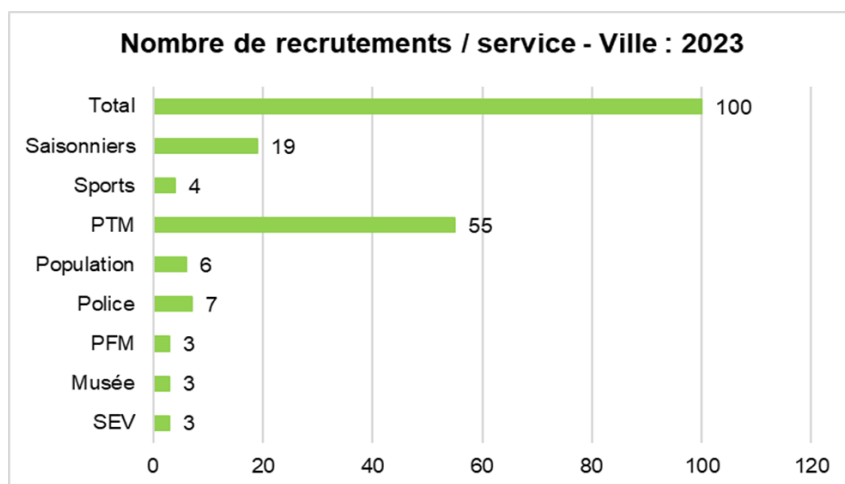
Equivalent Temps Plein : (moyenne sur 10 mois de l'année, hors juillet/août en raison des contrats saisonniers)

2021	2022	2023
260.3	263.1	264.9

Recrutements :

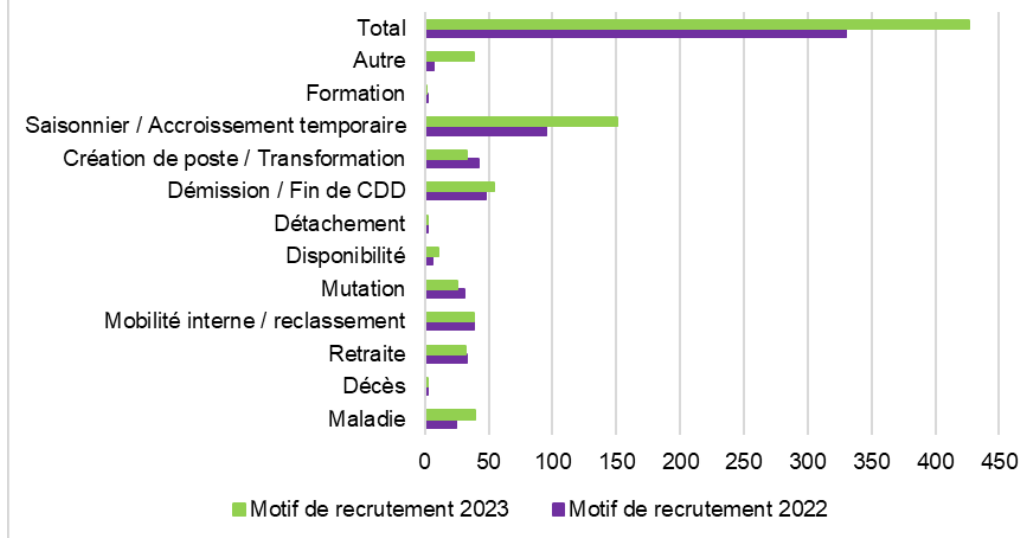


>100 recrutements au sein des services municipaux en 2023 :





Motif de recrutement 2022 /2023

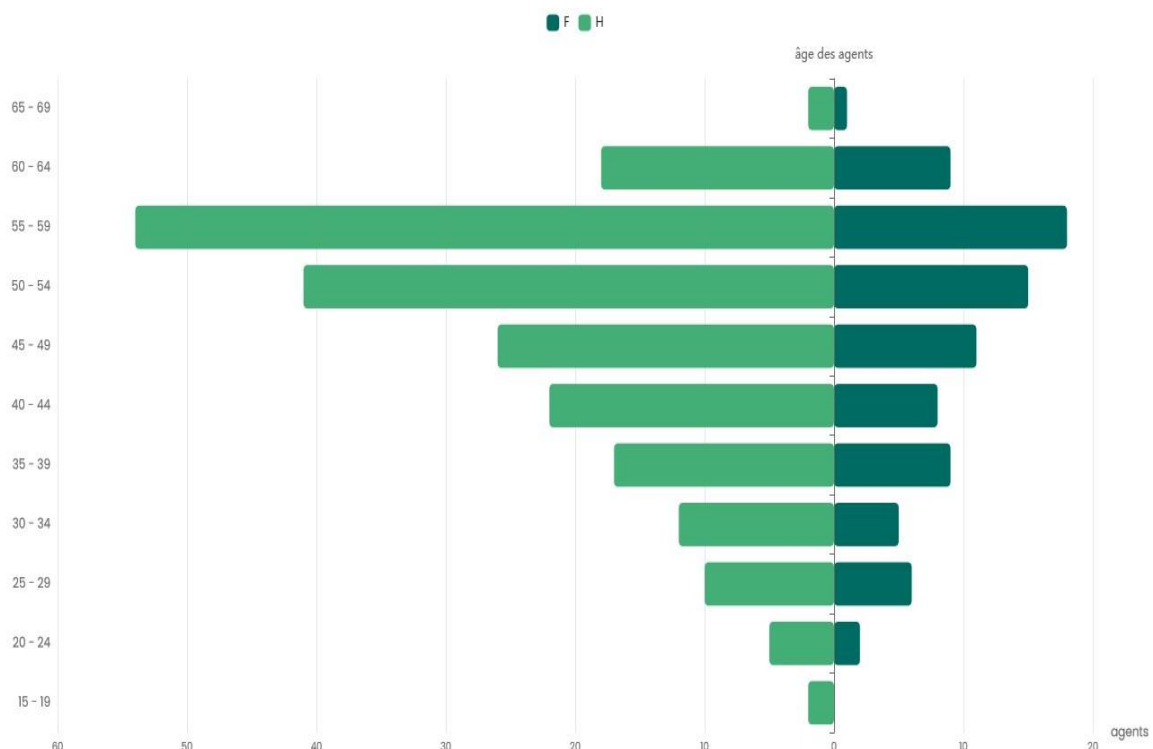


La mission recrutement (définition du besoin avec les services, déclaration de la vacance d'emploi, appel à candidatures, tri et analyse des candidatures, organisation des jurys, rédaction des comptes rendus, suivi du circuit signature, contacts et négociations avec les candidats, constitution du dossier administratif, etc) est assurée par 3 personnes au sein de la DRH mutualisée, soit l'équivalent de 2.1 ETP.

Pyramide des âges :

La moyenne d'âge au sein de la collectivité est de 47 ans.

15 agents, âgés de 60 à 67 ans, sont partis à la retraite en 2023.





II Répartition des effectifs

Le service Carrière de la DRH mutualisée Ville-Agglo-Ccas-Cias, soit 7.3 ETP, assure le suivi des 1706 personnels dont 1464 en position d'activité.

Répartition des effectifs par filière :

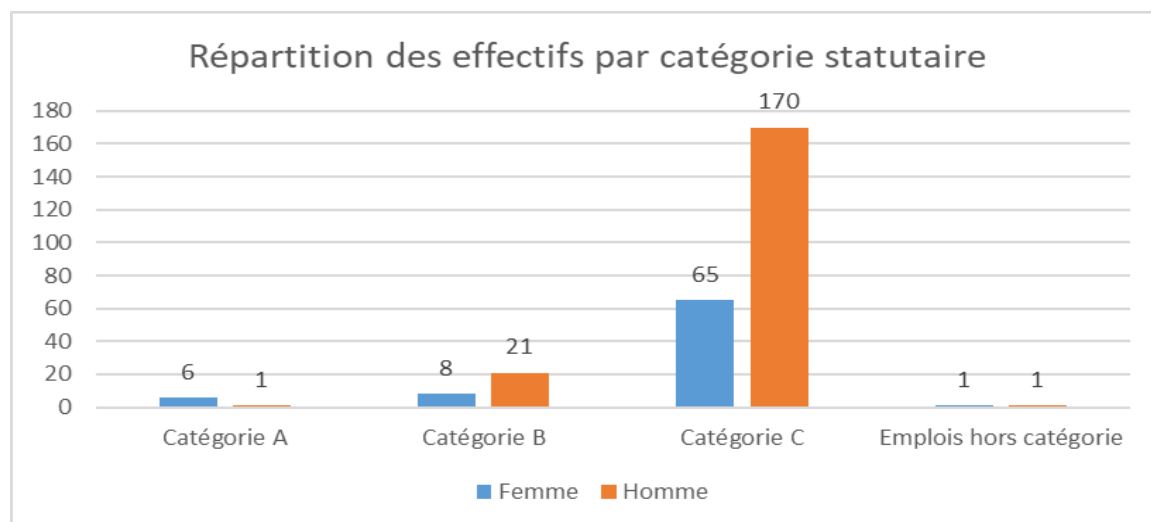
FILIERES	2022	2023
Administrative	28	32
Animation	1	2
Culturelle	6	7
Emplois fonctionnels	0	0
Médico-sociale	0	0
Emplois hors filière	1	2
Sécurité	16	15
Sportive	10	10
Technique	206	205
TOTAL	268	273

Répartition du personnel par catégorie :

Catégorie A : fonctions d'encadrement, de conception et de direction, niveau bac+3

Catégorie B : fonctions d'encadrement intermédiaire ou d'application, niveau bac

Catégorie C : fonctions d'exécution



A noter :

>17 agents titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2023, dont 64.7% ont concerné des femmes.

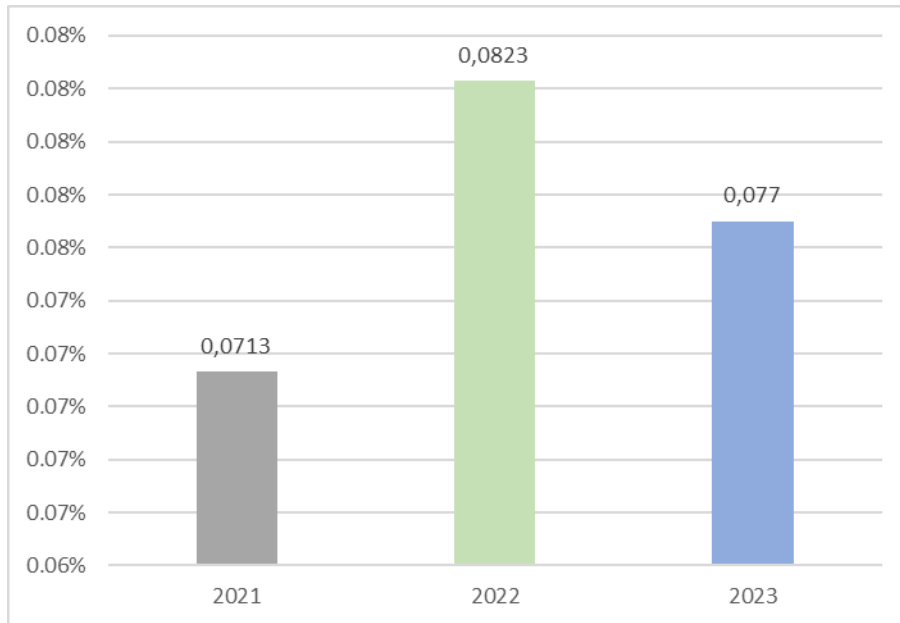
>5 agents ont bénéficié d'une promotion interne, dont 1 femme.



III Absentéisme

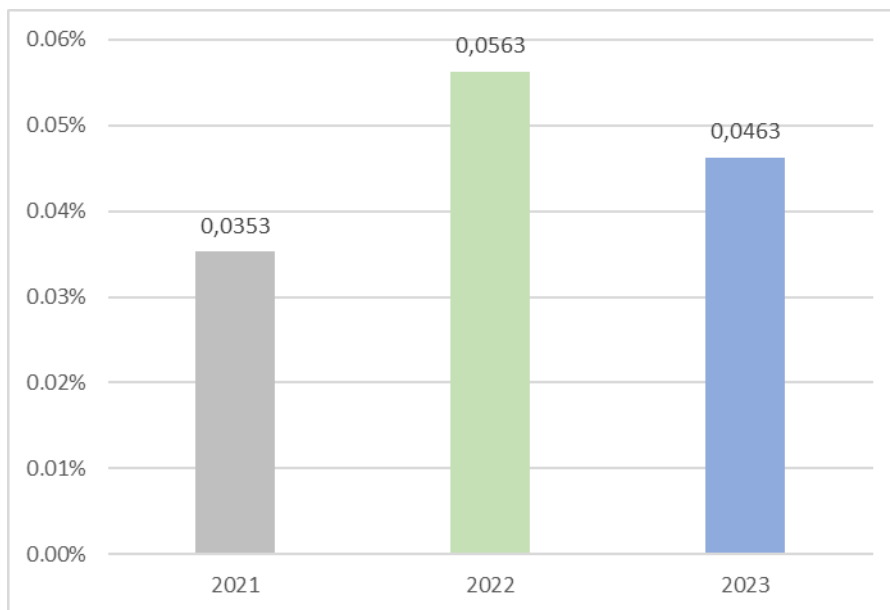
Evolution du taux d'absentéisme médical :

=toutes absences confondues (maladie ordinaire, accident, congé longue maladie et longue durée, maladie professionnelle, grave maladie, etc)



Evolution du taux d'absentéisme de maladie ordinaire :

=maladie ordinaire avec ou sans hospitalisation, covid



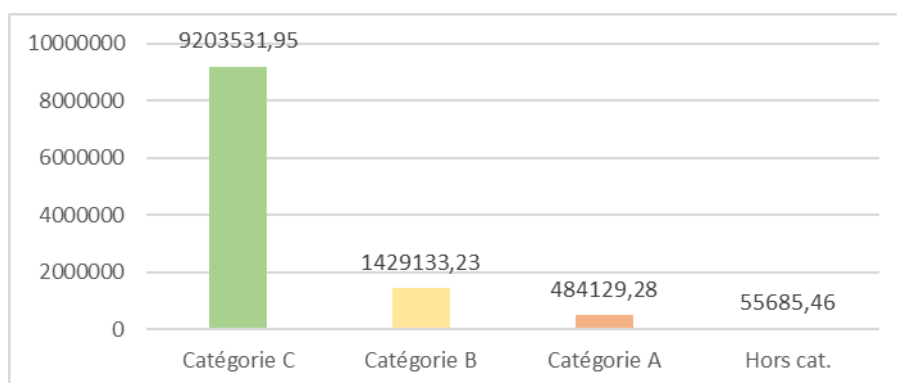
IV Répartition des charges de personnel

Evolution de la masse salariale par service :



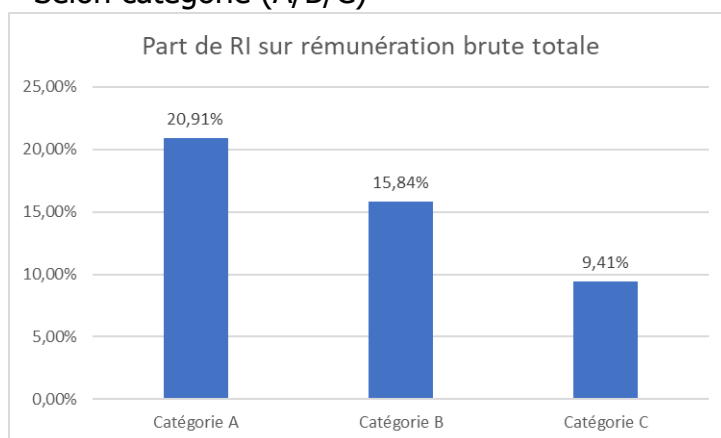
Services	2022	2023	Evolution
Accueil et relations aux usagers	118 730.12	153 202.64	29.03%
Direction des services techniques	151 709.12	188 399.03	24.18%
Espaces Verts	1 854 116.94	1 904 254.97	2.70%
Musée - Archives	426 743.23	470 047.72	10.15%
Parc Technique Municipal	4 678 179.9	4 738 433.82	1.29%
Patrimoine	426 951.57	396 015.66	-7.25%
Police Municipale	681 548.68	819 033.05	20.17%
Population	488 550.51	505 562.88	3.48%
Self Bosquet	40 504.51	23 011.39	-43.19%
Sports	1 340 167.27	1 376 502.58	2.71%
Voirie	469 195.86	507 986.28	8.27%
TOTAL	10 676 397.71€	11 082 450.02€	3.8%

Répartition de la masse salariale par catégorie, tous services confondus :

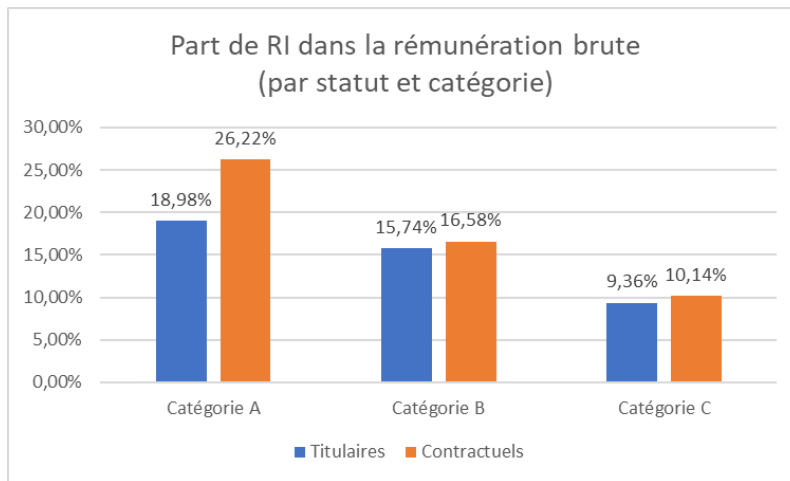


Part du régime indemnitaire sur la rémunération brute :

• Selon catégorie (A/B/C)



• Selon statut et catégorie



Statut du personnel :

	2022	2023
Titulaires/Stagiaires	262	239
Contractuels	33	34

V Formation du personnel et accompagnement professionnel

2 gestionnaires Formation, soit 1.8 ETP, assurent le suivi du plan de formation au sein de la DRH.

Le budget Formation, hors CNFPT, s'élevait en 2023 à 73 213.90€ (taux d'exécution de 67.13%) et la projection 2024 est de 63 426.13€.

A noter :

Une dépense de 15 000€ prévue pour la formation Armement de la Police Municipale sera prise en charge dans le cadre de l'appel à projet pour lequel la collectivité va percevoir la somme de 300 000€.

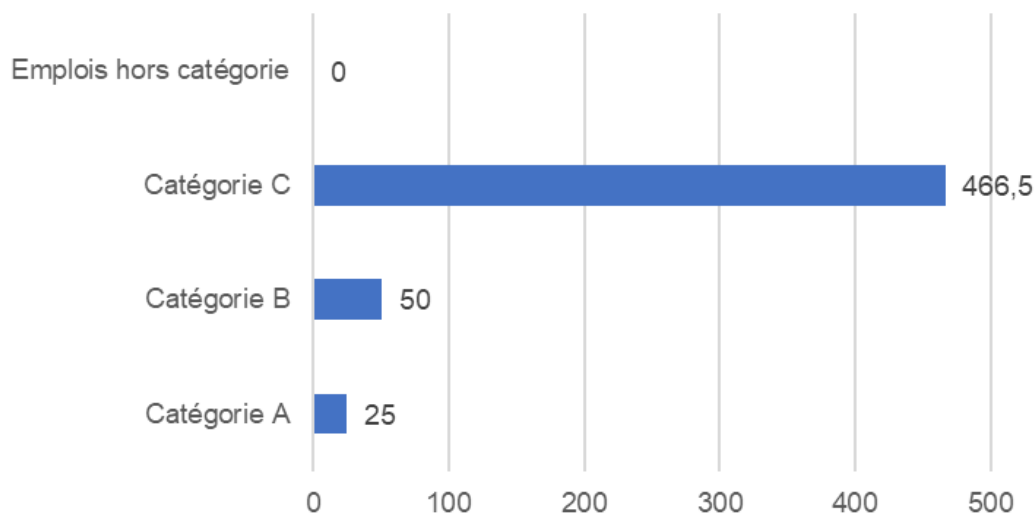
>Au sein des 4 entités, 729 agents ont suivi 2 587.5 jours de formations, dont 410 agents via le CNFPT pour 1423 jours :

	Nb de jours total	Nb de jours CNFPT
AGGLO	333	228
CCAS	29	17
CIAS	219	95
VILLE	148	70
TOTAL	729	410

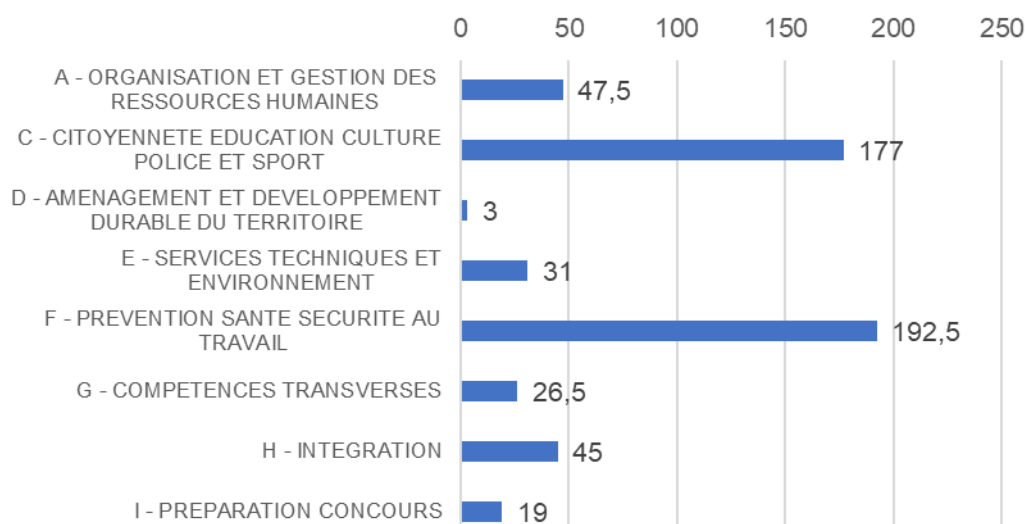
Formations suivies par les agents municipaux :



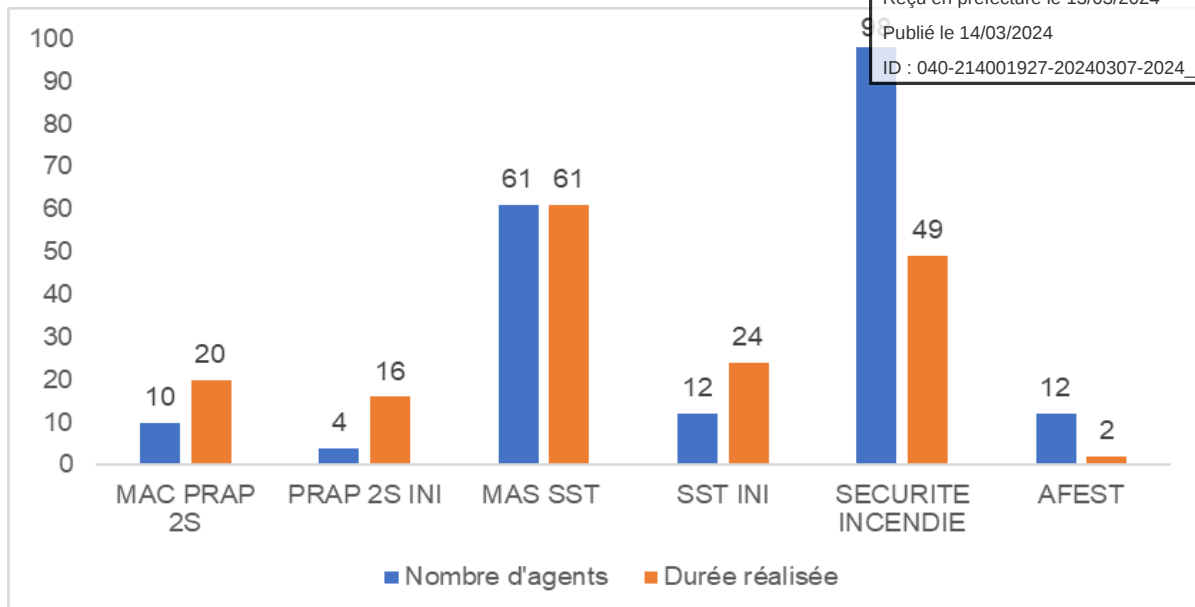
Répartition des 541,5 jours réalisés par catégories



Répartition des 541,5 jours réalisés par domaine

**Formation interne :**

Ces sessions de formation sont organisées par le service Formation et dispensées en interne par des formateurs qualifiés dont la compétence a été valorisée en 2023 par une revalorisation du régime indemnitaire (80€/jour de formation dans la limite de 10 jours / an / formateur) pour ce qui relève de la SST et sécurité Incendie.



VI Accompagnement professionnel

L'accompagnement professionnel a été mis en place dans la collectivité en 2019. Le suivi s'étale sur plusieurs mois.

En 2022-2023, 52 agents (dont 22 de l'agglomération) ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'une demande d'accompagnement professionnel.

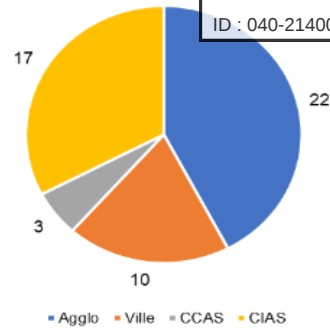
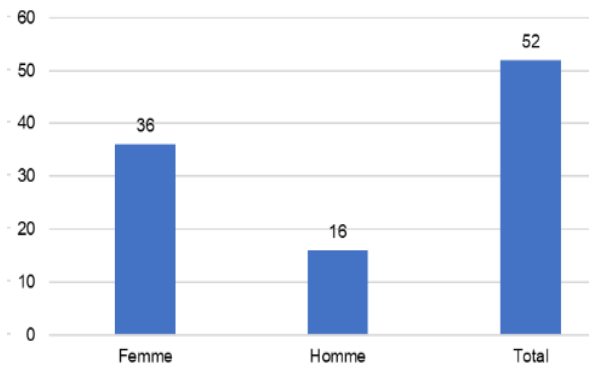
L'accompagnement s'adresse aux agents en attente d'un reclassement lié à une inaptitude, en arrêt maladie de longue durée (supérieur à 3 mois), en poste mais ayant des restrictions médicales pouvant entraîner une inaptitude à terme, en quête d'une évolution professionnelle.

Le centre de gestion a également développé cette compétence puisque depuis 2022, un poste de conseillère en évolution professionnelle a été créé afin de répondre à ce nouveau besoin (prestation payante).

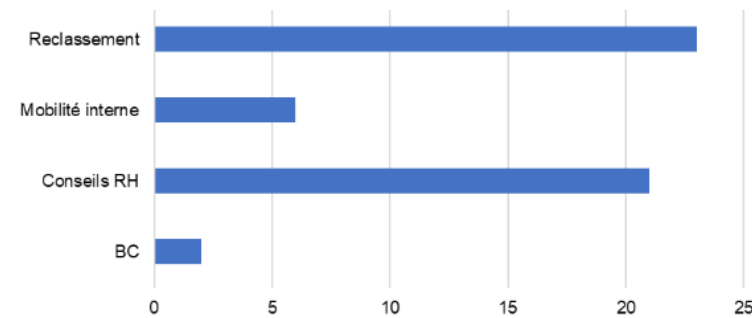
Les collectivités ont désormais l'obligation de formaliser une offre d'accompagnement professionnel en proposant un parcours professionnel, un plan individuel personnalisé de développement des compétences, ce qui implique le développement des immersions, l'aménagement des dispositifs tels que compte personnel de formation / bilan de compétences / VAE / congé de transition professionnelle, et un enjeu de reconversion professionnelle autour du CPF.

L'accompagnement professionnel est assuré par la responsable du service Compétences Emploi Formation de la DRH, soit 0.3 ETP. Une création de poste sera nécessaire pour développer cette mission et répondre aux obligations réglementaires en 2025.

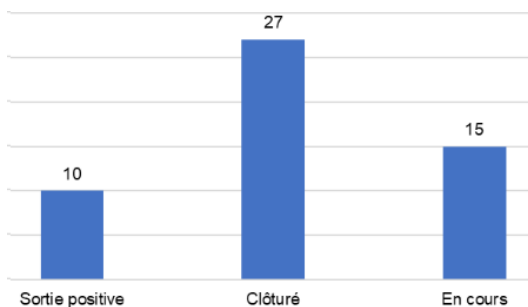
Répartition des 52 agents accompagnés en 2022-2023, par sexe et par entité :



Objet des demandes d'accompagnement :



Bilan des accompagnements :



Les résultats de l'accompagnement professionnel peuvent s'interpréter différemment :

- **Clôturé** ⇔ la prestation d'accompagnement est terminée, l'agent s'est repositionné avec ou sans changement de poste
- **Sortie positive** ⇔ l'agent a bénéficié d'un changement de poste, ou il a poursuivi son évolution professionnelle voir il a quitté la collectivité (retraite, mutation, etc.)
- **En cours** ⇔ l'agent est en cours de prestation

VII Santé sécurité et conditions de travail

Les missions relatives à la santé, la sécurité, la qualité de vie et des conditions de travail sont assurées par le service Prévention de la DRH soit 4 ETP.

Le réseau des assistants de prévention (AP) a été relancé en 2023 et 30 agents le constituent désormais (pour la ville, l'agglo, le ccas et le cias). Ces missions sont valorisées depuis 2023 par une augmentation de leur RI à hauteur de 40€/mois.

>Le budget Prévention évolue comme suit :

	2023		2022
	BP	Taux d'exécution	
Investissement	124 469€	78%	95 000€ *
Fonctionnement	30 750€	74%	41 000€

*Montant incluant des dépenses bâtementaires de mise en conformité car des risques majeurs ont été identifiés :

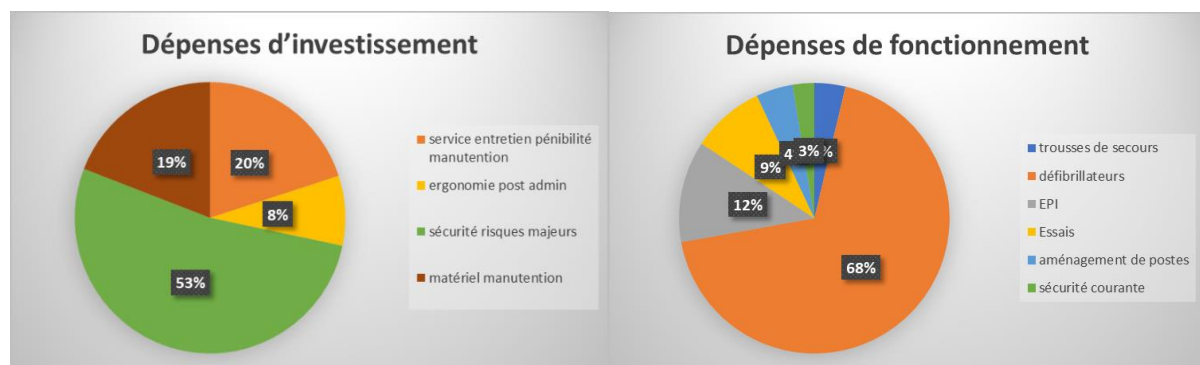
- système incendie du Parc Technique,
- système anti-intrusion à l'hôtel de Ville.

Le service Prévention propose de prendre en charge ces dépenses sur son budget mais le suivi des travaux sera assuré par le Pôle Technique.

A noter :

Le service Prévention et la Police Municipale ont répondu à un appel à projets de la CNRACL sur les conditions de travail des policiers municipaux qui a été retenu et une subvention de 300 000€ obtenue pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement, sur les exercices 2024 et 2025.

Dépenses 2023 :



Evolution de l'accidentologie en 2023 :

> 21 accidents de service, dont 19% concernant des femmes, générant 454 jours d'arrêt;

> 3 accidents de trajet générant 79 jours d'arrêt.

Filières dans lesquelles les accidents ont été enregistrés :

Filière	Hommes	Femmes	Total	Jours d'arrêt	%
Technique	14	2	16	330	76
Administrative		1	1	109	5
Police municipale	3	1	4	15	19
Total	17	4	21	454	



Type d'accidents :

Type d'accidents :

Types d'accidents	%
Véhicules engins	3
Manutention / activités physiques	9
Machines-outils	1
Objets en mouvements	4
Chutes avec dénivelé	2
Chutes de plain pieds	2

Accidents de trajet :

Filière	Hommes	Femmes	Total	Nombre de jours d'absence
Animation		1	1	273
Police municipale	1		1	12
Total	1	1	2	285

Maladie professionnelle :

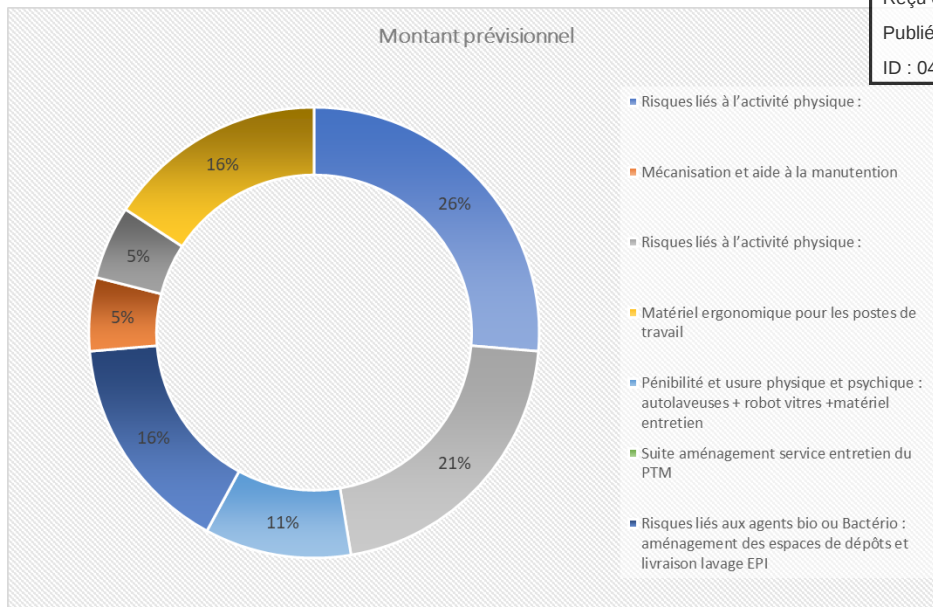
Filière	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'absence
Technique	1	0	275

Projections 2024 :

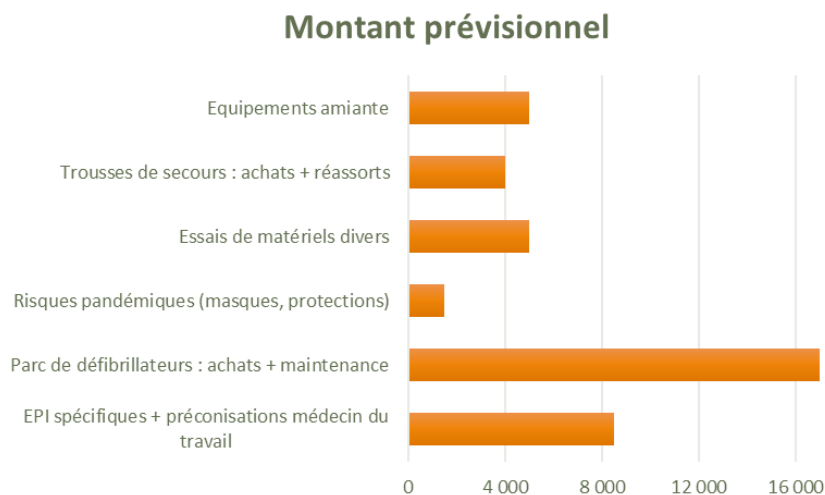
- >Continuité des actions démarrées en 2023, document unique d'évaluation des risques professionnels, actions de sensibilisation, etc
- >Orientation plus spécifique sur les risques graves et juridiquement intolérables,
- >Participation au maintien dans l'emploi et aménagement de postes individuels en lien avec les services de santé au travail,
- >Observation et participation à l'évolution technique humaine et organisationnelle des situations sur la base des recommandations des instances permettant d'appliquer les valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention.

Cela se traduit par les dépenses prévisionnelles suivantes :

- >En investissement :



>En fonctionnement :

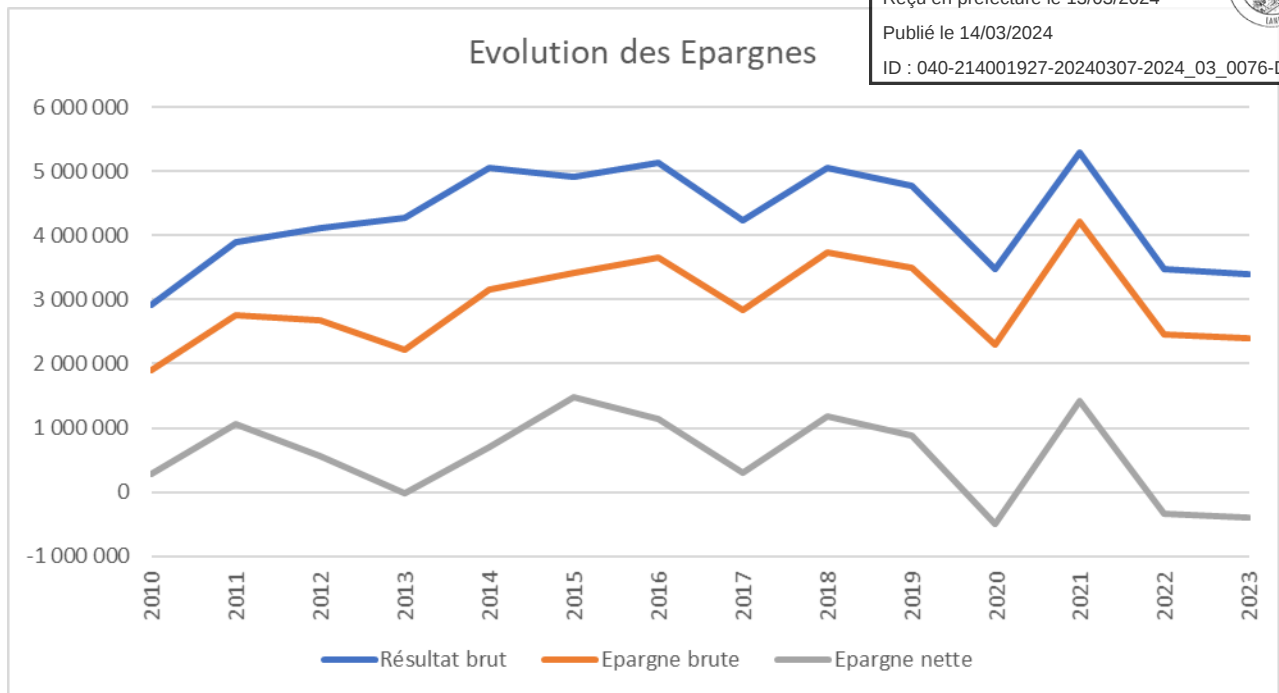


L'épargne brute

Le taux d'épargne (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement / recettes réelles) est estimé à 7,12% en 2023.

La moyenne de l'ensemble des communes de la strate est de 15,7% en 2020.

L'autofinancement en 2023 devrait s'élever à -390 000 M€



NB :

L'épargne de gestion est hors charges financières.

L'épargne brute = l'excédent entre recettes et charges de fonctionnement – les frais financiers.

L'épargne nette = l'épargne de gestion avec les charges financières et moins et le remboursement de l'annuité en capital.

2. L'investissement

- les dépenses d'équipement

Budgets	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prov
Ville	5 969 428	7 471 746	3 897 133	8 407 790	4 586 466	6 317 412	5 191 536	5 016 428
Self Bosquet	383	0	0	0	0	0	0	0
Parcs de stationnement	6 446	22 199	0	39 174	6 287	52 256	4 157	47 966
Régie des Fêtes	0	1 468	9 493	0	4 174	850	5 577	9 944
PRU	0	1 237 856	3 553 946	73 806	42 263	13 013	284 380	0
ZAC Peyrouat	566 854	132 947	10 028	0	0	0	0	0
Régie Eaux	1 170 500	1 098 000	1 915 000					
Assainissement	1 793 300	1 364 000	1 240 000					
Géothermie	2 925 000	2 282 000	760 000	121 173	152 881	30 283	74 517	111 155
PFM	44 156	13 359	34 300	262 186	138 226	71 091	50 811	77 103
Crématorium	12 000	5 413	72 122	54 712	22 345	7 313	14 412	52 139
TOTAL	12 488 067	13 628 988	11 492 022	8 958 841	4 952 642	6 492 217	5 625 390	5 314 733

À partir de 2015, les rénovations des écoles (dont la suite des travaux du groupe scolaire Saint-Médard) ont été transférées sur le budget de l'Agglomération, ce qui constitue l'une des explications (avec la baisse des dotations de l'État) de la baisse du budget d'investissement de la Ville.

En 2017, l'opération d'équipement du stade Barbe d'Or sur la ville comprenant la construction d'une nouvelle tribune (Est) et d'un nouveau dojo, l'acquisition d'un



bâtiment sur le budget du Projet de rénovation urbaine (PRU) la construction de la nouvelle station d'épuration sur le budget assainissement de la commune. La deuxième tranche du boulevard Nord explique la hausse du niveau d'investissement.

En 2018, les principaux travaux ont concerné la fin des tribunes Boniface, le square des anciens combattants, l'aménagement du Boulevard Simone Veil, du parking Despiau et du quartier Saint Médard, la réhabilitation et la rénovation de locaux administratifs et sportifs et le renouvellement des horodateurs.

En 2019, les compétences eau et assainissement ont été transférées à l'agglomération. Les investissements consolidés ont donc diminué. Sur le seul budget ville, des investissements structurants ont vu le jour avec notamment les acquisitions immobilières du programme Action Coeur de Ville, des travaux importants à Barbe d'or ou encore pour métamorphoser l'auberge landaise.

En 2020, la crise sanitaire a certes contraint de diminuer les investissements (arrêt des entreprises, confinement...), mais des réalisations majeures ont malgré tout été menées. Les principales dépenses concernent la fin des travaux de l'Auberge landaise, de Barbes d'or, de la passerelle sur la plaine des jeux, des travaux salle de l'Argenté et du programme cœur de ville avec de nouvelles acquisitions immobilières.

En 2021, les investissements sont repartis à la hausse sur l'ensemble des budgets. L'investissement en 2021 était de 6,5 M€ dont 6,3 M€ pour le budget principal comprenant diverses acquisitions dont l'îlot laulom de 6600 m².

La ville a préparé l'avenir en faisant l'acquisition en 2021 de terrains et bâtiments pour 2 000 000 € (terrain rue Maubec, Îlot Laulom, bâtiments rue du Maréchal Bosquet, rue F Bastiat, locaux commerciaux anciennement Caractères et I Code, bâtiment de la Direction Départementale de la jeunesse et des sports).

Des travaux importants ont également été réalisés en matière de voirie (parking Barbe d'Or, Codibois, place Raymond Poincaré), sur les bâtiments communaux pour y accueillir des services publics (bureaux DSI, future Maison de l'environnement etc).

En 2022, les investissements sont maintenus à un niveau correct avec 5,2 M€ pour la ville (5,7M€ en consolidé) avec notamment l'anneau cycliste du Harbaux, le parking Saint Roch (0,5M€), les travaux pour l'orchestre montois, les travaux de réseaux, l'éclairage public, la participation de la ville aux travaux de voirie.

Les dépenses d'équipement pour le quotidien des agents (informatique, véhicules) ont également été importantes.

En 2023, les investissements se maintiennent à 5 M€ et ont concerné les études AMO du Musée pour 240 K€, 4 800 € d'aides à l'achat d'appareil de piégeage des moustiques, 88 777 € de subventions pour les ravalements de façades, et 375 563 € de subv au Sydec pour l'enfouissement de réseaux, 519 K€ de matériels et équipements pour les services (204 000 € autolaveuse), 842 K€ sur terrains nus ou aménagés (déchetterie orangerie, passerelle..), 1,5 M€ de travaux d'aménagements (dont terrain synthétique pour 1 M€ et 475 K€ de fin de travaux pour les anneaux cyclistes du Harbaux), 1 M€ pour la refecton du patrimoine bâti (toiture amiantée du beillet, travaux Adap, moteur piscine, plomberie halles, parking saint roch, centre technique...)



- la dette

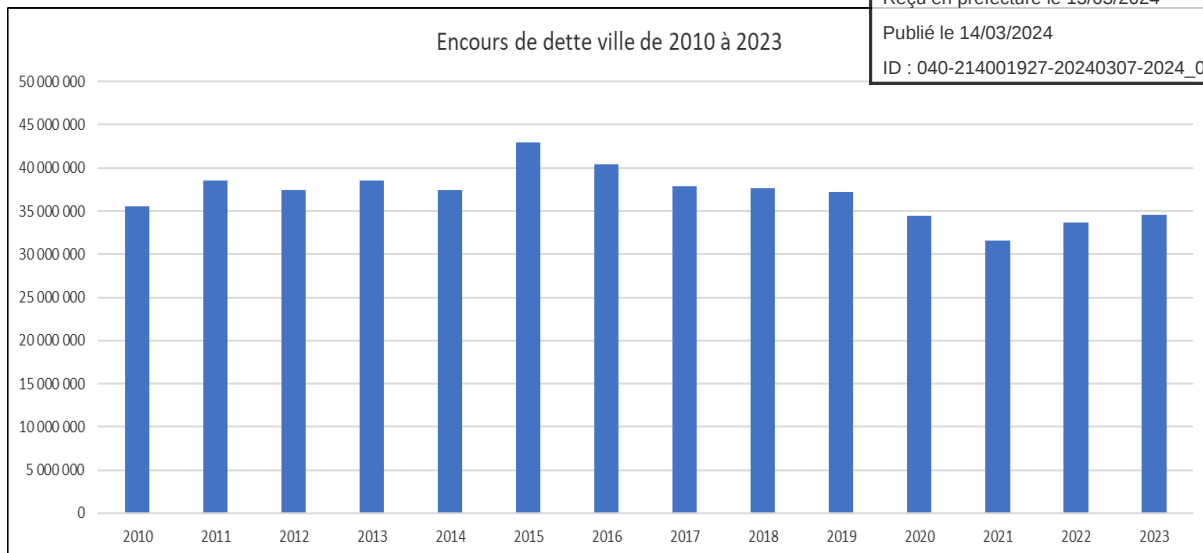
Depuis 2015, l'encours de dette ville et budgets annexes diminue progressivement. En 2020 et 2021, aucun emprunt n'a été mobilisé. En 2023 il a été mobilisé 3M€ reporté de 2022,

Le capital restant dû est actuellement de 41 350 472 € au 31/12/2023 pour le budget principal et les budgets annexes et se répartit comme suit :

Compte	Budgets	CRD	Poids	Taux moyen
Ville de MDM	Budget de la Ville	34 578 013 €	83,62%	3,14%
Ville de MDM	Budget Parcs de Stationnement	284 884 €	0,69%	4,03%
Ville de MDM	Budget Projet de Rénovation Urbaine	1 571 379 €	3,80%	2,74%
Ville de MDM	Budget Zone d'Activité Concertée	2 686 803 €	6,50%	3,06%
Ville de MDM	Budget Crématorium	173 677 €	0,42%	3,86%
Ville de MDM	Budget Pompes Funèbres	102 569 €	0,25%	3,86%
Régie des Eaux MDM	Budget Géothermie	1 953 145 €	4,72%	3,03%
Total		41 350 472 €	100,0%	3,13%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours Dette / RRF budget ppal ville	146,73%	131%	126,74%	122,89%	95%	111%	102%

En 2010 l'encours de dette de la ville était de 35 571 948 € et en 2023 elle s'élève à 34 578 013 €

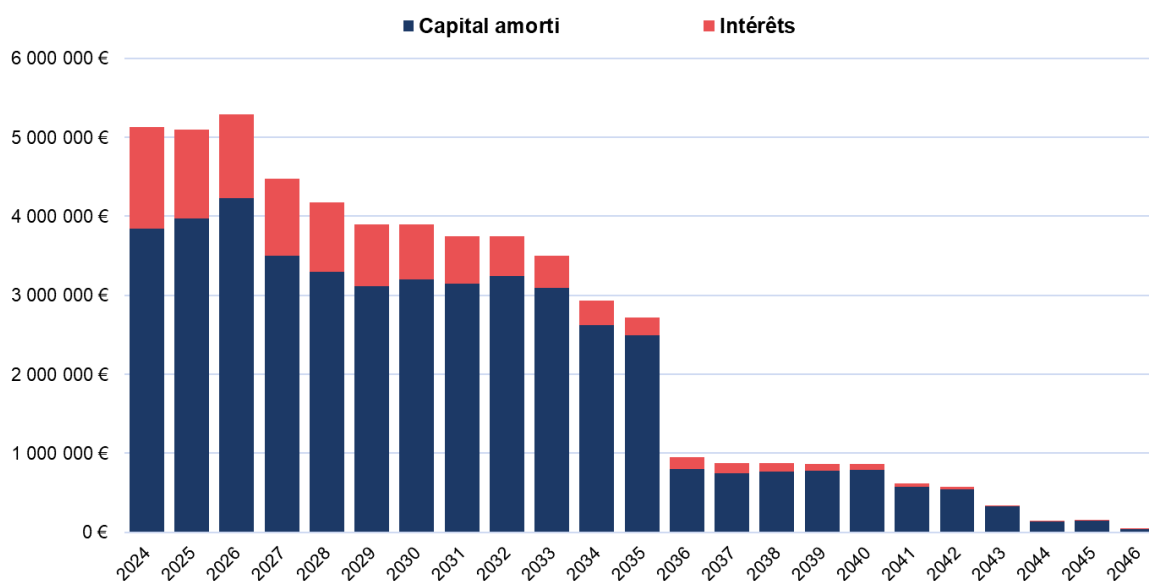


Caractéristique de la dette au :	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Votre dette est de	41 925 466 €	41 350 473 €	- 574 993 €
Son taux moyen s'élève à	2,99%	3,13%	+ 0,14%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 10 mois	11 ans et 9 mois	- 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans et 8 mois	6 ans et 6 mois	- 2 mois
Son nombre de lignes est de	33	35	+ 2

La durée résiduelle moyenne de l'encours de dette est de 11 ans et 9 mois et la durée de vie moyenne est de 6 et 6 mois (durée nécessaire pour se désendetter à 50%).

Le niveau d'endettement de la collectivité doit être étudié au regard de la durée de vie des investissements financés. Il est primordial d'être capable de se désendetter au plus sur la durée de vie de l'investissement.

Profil de remboursement





Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2039 et la totalité de la dette sera éteinte en 2045. Les annuités sont stables jusqu'en 2036.

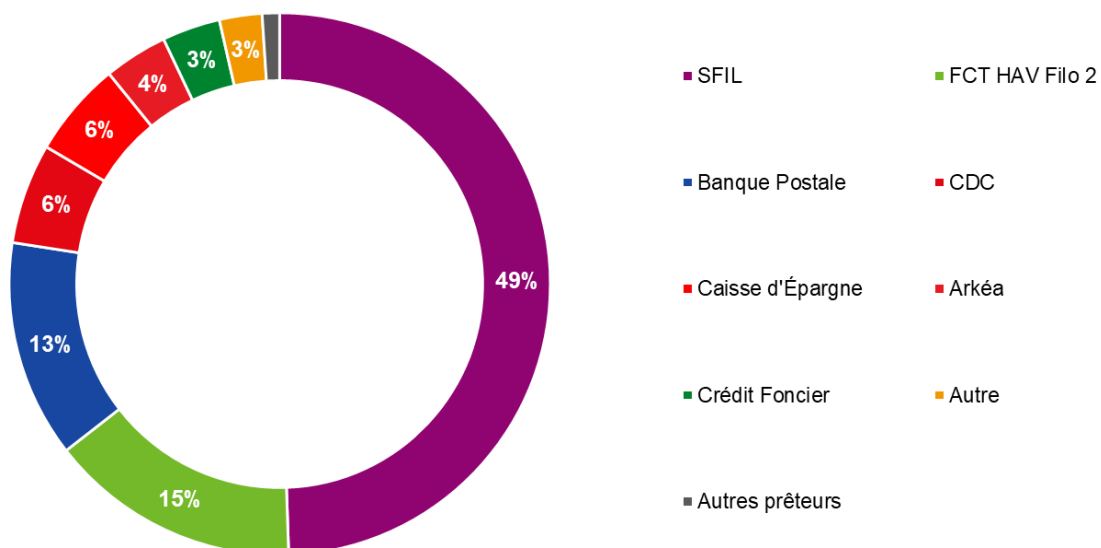
Au 31 décembre, l'encours est situé en zone 1A de la charte Gissler à 97,8%, soit le risque le plus faible.

Le taux moyen de l'encours est de 3,13% (contre 2.99% en 2022 pour la ville et 2,24% pour la strate).

Nous exerçons une vigilance continue de notre encours de dette avec l'aide de la commission dette de la ville et du cabinet de conseil Finance active qui nous alerte sur les opportunités de renégociations.

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	35 557 891 €	86,0%	3,04%
Variable	1 500 000 €	3,8%	5,26%
Livret A	3 409 297 €	8,0%	2,89%
Bar. avec multipl.	883 283 €	2,2%	3,60%
Total	41 350 472 €	100,0%	3,13%

Répartition de la dette par prêteur :



Notre principal prêteur, SFIL/Banque postale, représente à lui seul plus de la moitié du volume des financements (62%). FCT HAV Filo 2 (anciennement Dexia) est notre deuxième prêteur avec plus de 15% de l'encours de la dette. La Caisse d'Épargne et la CDC représentent 12% des emprunts.

Pour le budget principal de la ville la capacité de désendettement est de 14 ans en 2023. Pour rappel, il s'agit du rapport entre l'encours de dette de la ville et son épargne brute, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement.

Dans le cadre du dispositif de la contractualisation et de la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022, l'État recommande de ne pas dépasser un ratio de désendettement de 12 ans.



3- les équilibres budgétaires de 2024 à 2026

Durant ces 2 prochaines années, il nous faudra tenir compte des effets de l'inflation, de la guerre en Ukraine et des objectifs de transition écologique. Il conviendra de maîtriser notre autofinancement qui va se dégrader sous l'effet de la hausse des dépenses énergétiques, de l'inflation et des décisions de l'agglomération sur le DSC.

Il convient dès lors de poursuivre notre maîtrise budgétaire en prenant des mesures responsables comme :

- une recherche d'optimisation de nos dépenses et de nos recettes (fiscalité, évolution des dépenses)
- la maîtrise de notre niveau d'investissement, en préservant notre soutien à l'activité économique locale
- la poursuite de la maîtrise de la masse salariale hors mesures étatiques.

Le tableau ci-après illustre l'évolution possible de nos soldes intermédiaires de gestion (Épargne, investissement, emprunts) sur l'ensemble des budgets, avec l'objectif d'atteindre des ratios satisfaisants jusqu'en 2026 et au-delà, soit un taux d'épargne proche de 10% et une capacité de désendettement de 12 ans.

	2023	2024	2025	2026
TOTAL recettes de fonctionnement	41 529 651	39 713 521	40 222 327	40 529 593
	12,29 %	-4,37 %	1,28 %	0,76 %
TOTAL dépenses fonctionnement	36 528 630	35 769 704	36 138 884	36 263 159
	15,15 %	-2,08 %	1,03 %	0,34 %
Résultat brut	5 001 021	3 943 817	4 083 443	4 266 434
Intérêts de la dette	1 220 571	1 315 094	1 411 706	1 394 619
Epargne brute	3 780 450	2 628 723	2 671 737	2 871 815
Amortissement capital	3 575 311	3 929 668	4 172 488	4 399 877
Epargne nette	205 139	-1 300 945	-1 500 751	-1 528 062
Ressources d'investissement	1 822 267	3 524 256	3 778 445	1 916 136
Travaux en Régie	379 727	379 727	379 727	379 727
Dépenses d'équipement	5 638 122	10 989 000	5 088 315	3 526 084
Total investissement	6 017 849	11 368 727	5 468 042	3 905 811
Besoin de financement	3 990 443	9 145 416	3 190 348	3 517 737
Emprunt	3 000 000	6 136 321	3 379 141	3 606 530

La projection fil de l'eau consolidée affiche une dégradation de nos épargnes à partir de 2024. L'épargne nette négative affichée en 2024 est due à une évolution des dépenses due à l'inflation et des énergies plus forte que nos recettes (baisse de la DSC de 200 000 €, baisse du FPIC).

Cette projection affiche une hypothèse d'évolution des dépenses de fonctionnement à hauteur de -2.51% en 2024 avec -2% pour les fluides et 5.77% pour les charges de personnel. Pour les années suivantes, il a été projeté une hausse de 1% par an des charges générales et 2% pour les fluides et 1,5% de frais de personnel. Compte tenu des prévisions d'inflation, cette évolution reste incertaine.

Il est prévu une augmentation des bases de l'ordre de 4.8% sur 2024 puis 2% les années suivantes.



- Projection sur les budgets annexes :

Régie des fêtes :

Le budget 2024 s'inscrit dans une volonté d'améliorer les affiches des corridas afin d'améliorer les recettes de billetterie tout en maintenant la subvention à 600 000 € la subvention de la ville.

Régie PFM/CREMA :

Le budget 2024 prévoit des travaux au niveau Crématorium par la création d'un espace de convivialité. Nous souhaitons maintenir une politique accessible à tous en termes de qualité et de prix.

- Projection en matière d'investissements

En matière d'investissement, le Plan Pluri Annuel d'Investissement ci-dessous affiche un niveau d'investissement moyen de 6,6 M€ jusqu'en 2026. Néanmoins, ce volume d'investissement pourra être reconsidérer à la baisse.

	2024	2025	2026
Total Investissement de l'exercice	10 479 727	5 106 042	3 443 811
Travaux en régie	379 727	379 727	379 727
Capacité d'investissement de l'exercice	10 100 000	4 726 315	3 064 084
Objet	2024	2025	2026
Vie de la Cité - proximité	8 860 932	4 243 352	4 792 300
<i>Cadre de vie</i>	2 941 231	1 162 000	1 412 000
<i>Voirie</i>	3 674 627	984 000	884 000
<i>Sport</i>	1 031 016	0	0
<i>Culture</i>	1 114 058	1 997 352	2 396 300
<i>Conseils de quartier</i>	100 000	100 000	100 000
Développement de la Ville	1 520 401	480 000	280 000
<i>Cœur de ville</i>	1 420 401	380 000	180 000
<i>Performance énergétique</i>	100 000	100 000	100 000
TOTAL PPI	10 381 333	4 723 352	5 072 300



La ville de Mont de Marsan, et plus généralement le territoire montois, se prête à la pratique du vélo.

Le territoire urbain connaît une structuration sur des grandes pénétrantes de la rocade vers le cœur de ville. Ces infrastructures disposent d'équipements cyclables, et d'une voie verte européenne Scandibérique qui traverse le territoire d'est en ouest structurant l'armature du réseau.

Au travers de cette géographie, un réseau cyclable s'est développé au gré des aménagements de voirie et a connu une forte accélération depuis ces 15 dernières années.

Ce déploiement est le fruit d'une stratégie concertée avec les acteurs de l'espace public, et les associations de pratiquant. Ce travail n'est pas finalisé, et il y a des secteurs à traiter, et aménager, mais cette politique d'aménagement est une réelle force pour le développement des modes doux sur le territoire.

Cette stratégie Vélo s'appuie également sur plusieurs axes :

- Développer les infrastructures cyclables et en particulier les continuités cyclables,
- Développer les zones apaisées,
- Augmenter les stationnements vélo,
- Inciter l'utilisation du vélo pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels,
- Accompagner les associations et les entreprises,
- Promouvoir l'utilisation du vélo.

De vrais résultats sont constatés de mois en mois de part la réussite des aides pour l'acquisition des vélos électriques, l'utilisation des stationnements de vélo, et les retours des vendeurs de vélo locaux.

Aussi, la Ville souhaite poursuivre cette réussite d'une stratégie pérennisée par l'accueil en juillet 2023 du tour de France. Depuis, notre ville a reçu le label « Ville à Vélo du Tour de France » qui consacre les collectivités engagées en faveur de la mobilité à vélo. Lancé en 2021 et ouvert à toutes les collectivités ayant accueilli au moins une fois le Tour de France, il a pour but d'encourager les initiatives prises par les communes en faveur de la bicyclette au quotidien. Fruit de nos efforts, Mont-de-Marsan se classe 15^{ème}/70 au classement de février 2024 des préfectures cyclables du site « villes.plus »

La Ville de Mont de Marsan fait partie d'une agglomération de 18 communes dont 2 communes urbaines. Mont de Marsan Agglomération a défini ses politiques de mobilité dans un document de planification, le Plan global de déplacement, élaboré en 2009.

Ce plan a été décliné en opérationnel par un schéma directeur urbain des pistes cyclables voté en 2014 qui définit la stratégie d'aménagements des voiries, des connexions, et des itinéraires (pièce jointe en annexe). Il a été complété par un



schéma directeur interurbains des pistes cyclables voté en opérationnelle de connexion des communes rurales et notamment au travers des voies vertes et grands itinéraires européens Scandibérique.

Une grande infrastructure traverse le territoire et notamment la ville de Mont de Marsan la voie verte Scandibérique Eurovélo 3 qui permet d'irriguer les quartiers et le centre-ville.

Des projets structurants d'aménagement public en cœur de ville ont également permis de décliner et d'améliorer le partage de l'espace public tels que le projet des berges et le programme de requalification des entrées d'agglomérations.

La ville et l'agglomération ont enclenché un programme de requalification des entrées d'agglomération.

La réalisation de l'entrée ouest sur 2 km allant du centre-ville à la rocade a laissé une large place aux modes doux ayant reçu le prix du Paysage en 2012.

La ville a également porté un projet d'itinéraires vélo sur son site structurant sportif, la Plaine des Sports, par l'aménagement de continuité cyclables et douces et la réalisation d'une passerelle permettant une connexion 2020.

L'agglomération a réalisé un projet de voie nouvelle appelé Boulevard Simone Veil qui boucle les boulevards et longe la base aérienne au sud de celle-ci. Cette opération de 3 km comprend un espace partagé dont une piste cyclable sur la totalité de son trajet.

La ville a construit un vélodrome sportif réglementaire de 200m inauguré lors du passage du tour et une plate-forme savoir rouler, pour un montant total de 815 000 € livré en 2022

L'îlot Laulom a entamé sa mue depuis octobre 2023. L'objectif étant d'établir une continuité piétonne, soit 7 000 mètres carrés de surface qui seront végétalisés car le site ne s'arrête pas rue du Cherche-Midi. Il rejoindra la place Pancaut après destruction de l'ancien gymnasium rue Montluc. L'idée est de renaturer et désindustrialiser un site d'hypercœur de ville, de le rendre à la nature et ainsi de créer une continuité piétonne entre la gare et la rivière de la Misouze. Des arbres seront plantés et un espace fitness sera créé ainsi qu'un petit skate park. Si le coût de l'aménagement du parc urbain s'élève à 2,157 millions d'euros, il faut rajouter la partie démolition (360 000 euros), la maîtrise d'ouvrage (347 000 euros), la voirie alentour dont la rue du Cherche-Midi et la rue Montluc (500 000 euros) et l'éclairage public (100 000 euros) soit un total de 3,47 millions d'euros. La Ville déboursa 34 % du montant (1,20 million d'euros) et bouclera le budget avec les subventions de l'État (21,92 %) ; de l'Agglo (14,38 %) ; du Département (8,63 %) et de l'Agence de l'eau (5,75 %), soit un chantier à 3,476 millions d'euros.

L'avenue de Sabres elle aussi connaît une profonde requalification. Actuellement en cours, le chantier s'étalera sur quatre ans. La première phase, réalisée en 2022, englobait la rénovation du réseau d'eau potable, l'assainissement ainsi que



l'éclairage public. La deuxième, qui portera sur l'aménagement de la voirie de l'avenue Henri-Farbos, devrait être achevée avant décembre 2023. Les travaux au niveau de l'avenue de Sabres auront lieu entre 2024 et 2025.

Le coût total du projet est estimé à près de 4,2 millions d'euros. Quelque 630 000 euros seront consacrés à l'éclairage public, environ 1,8 million d'euros à l'adduction d'eau potable et 943 000 euros à l'assainissement. Le budget restant sera consacré à l'aménagement de la voirie. Ces opérations ont pour objectif de moderniser les deux avenues en question, mais également de désengorger la circulation et d'améliorer la sécurité des usagers.

Devant les difficultés de maintenir une pelouse en bon état au stade Boniface, malgré l'implication sans faille des jardiniers, la municipalité de Mont-de-Marsan a fait le choix d'un nouvel investissement en installant un terrain synthétique dernière génération.

À l'issue de la précédente saison, les travaux ont été lancés lors de la troisième semaine de juin. La première opération a été d'enlever la pelouse naturelle datant de 1965.

À l'occasion de cette métamorphose de la pelouse de Boniface, un vaste chantier a été entrepris avec la modification aussi de tous les sautoirs d'athlétisme.

Enfin, Enfin, en plus de ce changement de pelouse, le stade poursuit une grande réhabilitation avec la réalisation de la tribune Nord. Elle remplacera les gradins préalablement installés. Ce sont 2 600 places couvertes dont un salon panoramique de 582 places qui viendront compléter l'offre aux supporters.

Le budget de fonctionnement 2024 est bâti en tenant compte de contraintes externes (Loi de finances, MDM agglomération, inflation) qui imposent une gestion rigoureuse de nos dépenses pour générer de l'épargne les prochaines années.

A- Les produits de fonctionnement

En matière de fiscalité, il est prévu une actualisation des bases au taux de 4,8%. Il est prévu également une baisse progressive du FPIC (-42K€ en 2024) jusqu'à son extinction en 2026 et une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire reçue de l'agglomération de 200 000 €.

Pour le reste (DGF, panier fiscal) application des notifications de l'Etat.

Pour compenser ces baisses, une hausse du taux de la fiscalité est envisagée.

B- Les charges de fonctionnement

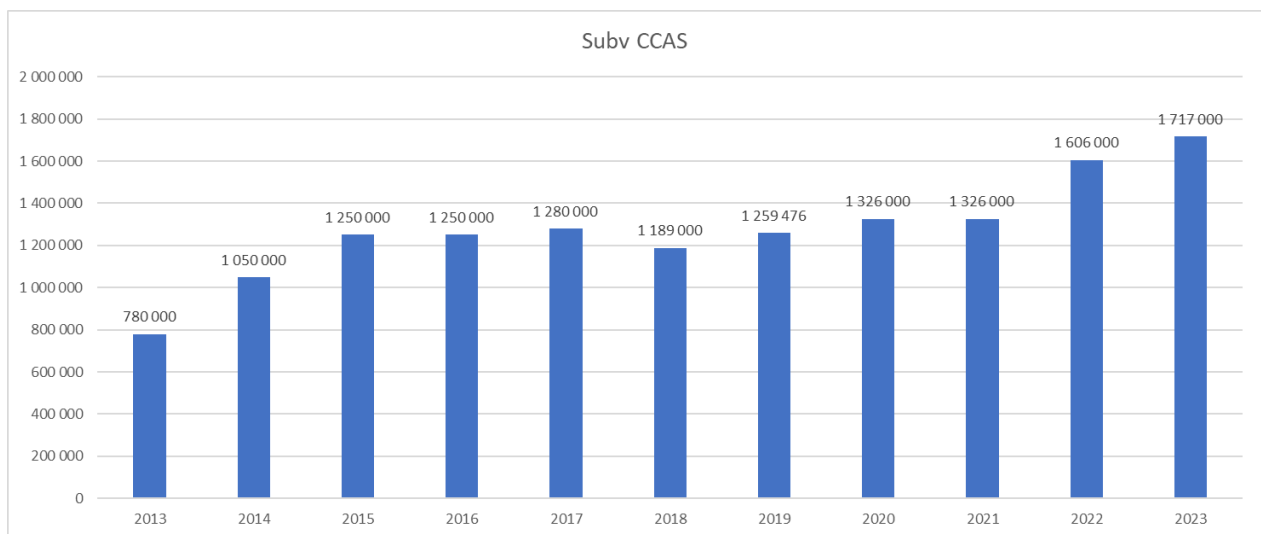
La prévision se base sur un fonctionnement normal de la collectivité mais en tenant compte des éléments évoqués plus haut

- **Evolution des charges à caractère général :** au plus juste des besoins soit -4% par rapport aux prévisions 2023.
- **Evolution des dépenses de personnel** +5,2% (+682 000 €) dont



- Impact des mesures 2023 en année pleine : 382 700 €
- Mesures statutaires 2024 : 214 400 €
- Aucune création de postes nouvelles

- **Les charges financières** augmenteront légèrement. La hausse des taux impactera essentiellement les nouveaux prêts car notre stock est essentiellement à taux fixe.
- **Solidarité et Accompagnement social** et médico-social de nos administrés : nous souhaitons poursuivre et augmenter l'aide aux plus fragiles en soutenant le CCAS et ses activités (CCAS, FJT, MAS) : maintien de la subvention 2023 à 1 717 000 € qui a augmenté de 111 000 € en 2023 après une première hausse en 2022 de 280 000 €.



C – L'Investissement

L'équipe municipale poursuivra les projets prioritaires du mandat à savoir :

- l'attractivité du Cœur de ville : végétalisation de l'îlot Laulom, poursuite de l'opération ravalement de façades ;
- la sécurisation du centre-ville et des quartiers avec le développement de la vidéoprotection et de l'équipement des agents ;
- la poursuite des travaux en matière de voirie : enfouissement de réseaux, fonds de concours de la ville vers l'agglo pour des travaux avenue de Sabres, feux tricolores et mobilier urbain
- la mise à niveau et la réfection de nos équipements sportifs dont la couverture des courts de tennis La Hiroire,
- étude pour le déplacement de la maison des associations au Carboué
- en matière culturelle, le début des travaux pour du musée Despiou-Wlérick (fouilles, démolition), la participation aux travaux du Café Music,



- Nous optimiserons l'aménagement durable de notre territoire, place du PCAET et sa stratégie bas carbone, de réduction des émissions de GES, de sobriété énergétique, du diagnostic énergie. Cela se traduira notamment par :
 -
 - Amélioration des performances énergétiques de notre patrimoine,
 - Poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage public (6 millions d'euros sur 6 ans)
 - La production des énergies renouvelables (étude sur géothermie à l'hôtel de ville, études sur les parkings et les toitures),
 - Étude pour optimisation de la piscine :
 - Solaire : pose de panneaux solaires thermiques pour production d'eau chaude / pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour effacement de la consommation électrique
 - Aires de jeux à Nahuques et aménagements piétons au Parc Jean Mrameau et Nahuques
 -
- Améliorer les conditions de travail des services dans le cadre de la SQVT : modernisation des locaux de la police municipale, du PTM
- Numérisation, dématérialisation et informatisation.